DES SAVOIE

TOUS-ACTEURS-DES-SAVOIE.COOP

sMile

Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie
Société coopérative à capital et personnel variables
RCS Annecy : 302 958 491

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre caisse régionale est notamment exposée à un risque de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans le paragraphe « Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts). S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, votre direction est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés dans le contexte macro-économique de l'exercice 2025 tel qu'indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à 196,3 M€.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte macro-économique de l'exercice 2025, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : - mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ; - testé l'efficacité des contrôles jugés clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ; - analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ; - mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans le paragraphe « Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dettes, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (Stage 1), et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (Stage 2). Les corrections de valeur reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de pertes en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2025, un montant de 268,4 M€ comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de : - l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte macro-économique de l'exercice 2025 tel qu'indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés ; - la matérialité de ces corrections de valeur dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stages 1 et 2).	Nos travaux ont notamment consisté à : - prendre connaissance, lors d'un examen critique des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : ▪ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ▪ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut Loss Given Default ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte macro-économique de l'exercice 2025 ; ▪ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et des paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ; ▪ la réalisation de tests ciblés sur l'outil utilisé pour calculer les corrections de valeurs. - examiner le dispositif de contrôle interne et tester les contrôles manuels ou informatisés relatifs à la mesure des expositions aux risques de crédit et à l'évaluation des pertes attendues ; - tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ; - contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ; - apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte macro-économique pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking local ; - analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2025 ; - examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie par l'assemblée générale du 29 mars 2018 pour le cabinet Forvis Mazars et du 28 mars 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 2ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 10 mars 2026

Signed by:
5863FC14947D49C...

Damien Meunier

Associé

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 10 mars 2026

Signed by:
5FA01132039B4E5...

Marjorie Blanc Lourme

Associée

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie en date du 30 janvier 2026 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2026

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

SOMMAIRE

CADRE GENERAL 5

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ 5

UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE 5

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE 5

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES 10

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 14

COMPTE DE RESULTAT 14

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 15

BILAN ACTIF 16

BILAN PASSIF 17

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 18

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 20

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 23

1 PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS 23

1.1 Normes applicables et comparabilité 23

1.2 Principes et méthodes comptables 26

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 59

2 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE 65

3 GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE 66

3.1 Risque de crédit 66

3.2 Expositions au risque souverain 87

3.3 Risque de marché 88

3.4 Risque de liquidité et de financement 91

3.5 Comptabilité de couverture 94

3.6 Risques opérationnels 101

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires 101

4 NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 103

4.1 Produits et charges d'intérêts 103

4.2 Produits et charges de commissions 104

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 104

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 105

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti..... 106

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat. 106

4.7 Produits (charges) nets des autres activités..... 106

4.8 Charges générales d'exploitation..... 107

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles..... 108

4.10 Coût du risque..... 109

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs..... 110

4.12 Impôts..... 110

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres..... 112

5 INFORMATIONS SECTORIELLES..... 113

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel..... 114

5.2 Information sectorielle par zone géographique..... 115

6 NOTES RELATIVES AU BILAN..... 116

6.1 Caisse, banques centrales..... 116

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat..... 116

6.3 Instruments dérivés de couverture..... 117

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres..... 117

6.5 Actifs financiers au coût amorti..... 119

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue..... 121

6.7 Passifs financiers au coût amorti..... 124

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers..... 126

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés..... 127

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers..... 128

6.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées..... 129

6.12 Immeubles de placement..... 129

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)..... 130

6.14 Ecarts d'acquisition..... 130

6.15 Provisions..... 131

6.16 Dettes subordonnées..... 134

6.17 Capitaux propres..... 135

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle..... 137

7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS..... 138

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

7.1 Détail des charges de personnel 138
7.2 Effectif moyen de la période 138
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 138
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 139
7.5 Autres avantages sociaux 141
7.6 Paiements à base d'actions 142
7.7 Rémunérations de dirigeants 143
8 CONTRATS DE LOCATION 144
8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur 144
8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur 146
9 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 147
10 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS 149
11 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 150
11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti 151
11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 154
12 IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS 164
13 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2025 165
13.1 Information sur les filiales 165
13.2 Co-entreprises et entreprises associées 168
13.3 Participations ne donnant pas le contrôle 170
13.4 Composition du périmètre 172
14 PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES 174
14.1 Participations non consolidées 174
14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées 176
15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025 180

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 12,3 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

➢ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, compte et plan épargne-logement, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

50 % des ressources d'épargne collectées par les Caisses régionales leur sont restituées sous forme d'avances, dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), dont elles ont la libre disposition.

Depuis avril 2020, les Caisses régionales doivent se refinancer sous forme d'avances, dites « avances globales », auprès de Crédit Agricole S.A. pour les 50% restant des ressources d'épargne qu'elles ont collectées.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme prêts en blanc négociés à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires dans la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit » (selon le sens du compte ordinaire ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB - Cf. ci-dessus) ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

➢ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existants au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.
Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.
La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Informations relatives aux parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2025 :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 338 millions d'euros qu'elle rémunère.
Le cumul des comptes de résultat 2025 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 13,1 millions d'euros, après l'encaissement de 6,8 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 8,3 M€ d'intérêts des BMTN.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. L'entité contribue au total bilan à hauteur de 7,3 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. A cette date, les encours de crédits atteignent 6,4 milliards d'euros et augmentent sur la période de 0,3 milliard d'euros en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change. Dans le cadre de la sécurisation d'une partie de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a demandé une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent pour certains biens financés situés hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 134 millions d'euros et a perçu au 31 décembre 2025 une commission de 0,3 million d'euros.
Au 31 décembre 2025, la contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 7,6 M€ contre 6,8 M€ au 31 décembre 2024.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.
Au 31 décembre 2025, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de -0,3 M€ contre 0,7 M€ au 31 décembre 2024.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 80 M€, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2025, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 3,9 M€ contre 0,7 M€ au 31 décembre 2024.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2025, la contribution au résultat consolidé d'Adret Gestion est de 6,3 M€ contre 5,8 M€ au 31 décembre 2024.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Le « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » a été dissout au cours de l'exercice 2025.

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 9 mars 2022. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 5,4 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 37 millions d'euros de capital restant dû.

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 17 avril 2024. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été auto-souscrite par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 25 millions d'euros et placée sur le marché pour 21 millions d'euros. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 46 millions d'euros de capital restant dû.

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 17/04/2025. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » et une souscription des titres émis par le FCT pour 1,8 millions d'euros. Cette opération a été auto-souscrite par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 19 millions d'euros et placée sur le marché pour 17 millions d'euros. Au 31/12/2025, les crédits détenus par le FCT s'élèvent à 36 millions d'euros de capital restant dû.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.
Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2024 (inchangé par rapport au 31/12/2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 82,8 millions d'euros.
Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2025 sont :
- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 65,0 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 17,8 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier :

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat.
Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,3 M€.
Au 31 décembre 2025, son encours de titres de participation s'élève à 5,6 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie :

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.
Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,02 M€.
Au 31/12/2025, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,1 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16% de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la SAS Foncière :

La société Foncière a pour objet le développement et la gestion d'une activité immobilière patrimoniale. Elle acquiert et participe à la promotion de biens immobiliers qui seront revendus ou destinés à la location.
Une partie de l'activité de la SAS Foncière est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2025, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,3 M€.
Au 31/12/2025, la contribution de la SAS Foncière au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,5 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et FINAURA :

La société FINAURA a été constituée en décembre 2013. L'objet social de l'entité est la prise de tout intérêt ou participation dans le capital de toutes sociétés. Son patrimoine est aujourd'hui constitué d'actifs de nature immobilière.
Elle fait l'objet d'un contrôle conjoint entre plusieurs Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 10% de la société FINAURA qui est ainsi consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Au 31/12/2025, la contribution de FINAURA au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,3 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CAD INVEST :

La société CAD Invest a été constituée en décembre 2020. L'entité a pour objet social l'activité de marchand de biens immobiliers incluant l'acquisition, la construction, la gestion et la promotion de biens ainsi que diverses prestations de services associés. Elle est détenue par l'entité Foncière à hauteur de 100%, elle-même détenue intégralement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Au 31/12/2025, la contribution de la SAS CAD Invest au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de -0,9 M€.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	830 555	926 352
Intérêts et charges assimilées	4.1	(584 274)	(690 175)
Commissions (produits)	4.2	301 378	318 342
Commissions (charges)	4.2	(43 676)	(72 049)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	59 748	42 797
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		(708)	254
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		60 456	42 543
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	62 593	60 741
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		62 593	60 741
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(4 909)	(1 896)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	22 260	28 246
Charges des autres activités	4.7	(21 868)	(16 620)
PRODUIT NET BANCAIRE		**621 807**	**595 738**
Charges générales d'exploitation	4.8	(373 662)	(364 319)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(33 086)	(33 728)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**215 059**	**197 691**
Coût du risque	4.10	(43 783)	(46 345)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**171 276**	**151 346**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		18 064	7 804
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(87)	883
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.14	(797)	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**188 456**	**160 033**
Impôts sur les bénéfices	4.12	(30 722)	(17 775)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.11	-	-
RÉSULTAT NET		**157 734**	**142 258**
Participations ne donnant pas le contrôle	13.3	6 475	5 760
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**151 259**	**136 498**
Résultat par action (en euros) (1)		-	
Résultat dilué par action (en euros) (1)		-	

Au 31 décembre 2024, les commissions intégraient un produit de 24 283 milliers d'euros et une charge de 27 543 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	**157 734**	**142 258**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4 724	(5 284)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	295 328	163 929
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**300 052**	**158 645**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(9 204)**	**(5 040)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**290 848**	**153 605**
Gains et pertes sur écarts de conversion	5 419	(6 598)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	5 576	8 059
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**10 995**	**1 461**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 442)**	**(2 092)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**9 553**	**(631)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**300 401**	**152 974**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**458 135**	**295 232**
Dont part du Groupe	447 847	292 833
Dont participations ne donnant pas le contrôle	10 288	2 399

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	(2 238)	(2 050)

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Caisse, banques centrales	6.1	583 648	600 617
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-3.2-6.2-6.6	712 839	499 700
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		26 900	22 827
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		685 939	476 873
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	191 024	168 069
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-3.2-6.4-6.6	2 256 759	1 942 807
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 256 759	1 942 807
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.2-3.4-6.5-6.6	34 717 958	33 819 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit		3 610 712	3 313 108
Prêts et créances sur la clientèle		29 090 149	28 439 961
Titres de dettes		2 017 097	2 066 900
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(115 525)	(48 215)
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	135 517	131 276
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	340 290	310 105
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	13.2	93 107	78 179
Immeubles de placement	6.12	129 627	109 972
Immobilisations corporelles	6.13	174 916	184 030
Immobilisations incorporelles	6.13	30 763	30 744
Ecarts d'acquisition	6.14	7 875	-
TOTAL DE L'ACTIF		**39 258 798**	**37 827 252**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	26 466	22 189
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		26 466	22 189
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	118 068	173 839
Passifs financiers au coût amorti		33 501 434	32 544 225
Dettes envers les établissements de crédit (1)	3.4-6.7	18 195 601	17 772 540
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.7	12 687 711	12 458 393
Dettes représentées par un titre (1)	3.4-6.7	2 618 121	2 313 292
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(3 325)	(3 193)
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	6 355	7 083
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	545 076	474 669
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.15	87 163	85 286
Dettes subordonnées	3.4-6.16	6	9
			-
Total dettes		**34 281 243**	**33 304 107**
Capitaux propres		**4 977 554**	**4 523 145**
Capitaux propres part du Groupe		**4 758 355**	**4 309 557**
Capital et réserves liées		602 714	583 929
Réserves consolidées		3 120 260	3 001 596
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		884 121	587 534
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		151 259	136 498
Participations ne donnant pas le contrôle		**219 199**	**213 588**
TOTAL DU PASSIF		**39 258 798**	**37 827 252**

(1) La présentation au passif des emprunts obligataires émis par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., a fait l'objet d'un reclassement des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre. Sur la clôture 2024, les emprunts obligataires avaient été positionnés dans les dettes envers les établissements de crédit pour un montant de 2 229 millions d'euros et ont été repositionnés dans les dettes représentées par un titre.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2024	**473 517**	**3 134 728**	**-**	**-**	**3 608 244**	**46 272**	**384 926**	**431 198**	**-**	**4 039 443**	**153 473**	**59 018**	**2 856**	**61 875**	**215 348**	**4 254 788**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraités	**473 517**	**3 134 725**	**-**	**-**	**3 608 242**	**46 272**	**384 926**	**431 198**	**-**	**4 039 439**	**153 474**	**59 018**	**2 856**	**61 875**	**215 348**	**4 254 788**
Augmentation / Réduction de capital	5 292	-	-	-	5 292	-	-	-	-	5 292	-	-	-	-	-	5 292
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2024	-	(22 698)	-	-	(22 698)	-	-	-	-	(22 698)	(4 173)	-	-	-	(4 173)	(26 871)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(139 333)	-	-	(139 333)	-	-	-	-	(139 333)	-	-	-	-	-	(139 333)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	590	-	-	590	-	-	-	-	590	14	-	-	-	14	604
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 292	(161 440)	-	-	(156 148)	-	-	-	-	(156 148)	(4 159)	-	-	-	(4 159)	(160 308)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	2 050	-	-	2 050	2 361	153 974	156 335	-	158 385	-	(2 992)	(369)	(3 361)	(3 361)	155 024
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	2 050	-	-	2 050	-	(2 050)	(2 050)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(574)	-	-	(574)	-	-	-	-	(574)	-	-	-	-	-	(574)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	136 498	136 498	5 760	-	-	-	5 760	142 258
Autres variations	-	131 954	-	-	131 954	-	-	-	-	131 954	-	-	-	-	-	131 954
Capitaux propres au 31 décembre 2024	**478 809**	**3 106 710**	**-**	**-**	**3 585 520**	**48 633**	**538 900**	**587 533**	**136 498**	**4 309 557**	**155 074**	**56 026**	**2 487**	**58 514**	**213 588**	**4 523 142**
Affectation du résultat 2024	-	136 950	-	-	136 952	-	-	-	(136 951)	(1)	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025	**478 809**	**3 243 665**	**-**	**-**	**3 722 474**	**48 633**	**538 900**	**587 533**	**(453)**	**4 309 553**	**155 075**	**56 026**	**2 487**	**58 514**	**213 589**	**4 523 143**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	**478 809**	**3 243 665**	**-**	**-**	**3 722 474**	**48 633**	**538 900**	**587 533**	**(453)**	**4 309 553**	**155 075**	**56 026**	**2 487**	**58 514**	**213 589**	**4 523 143**
Augmentation / Réduction de capital	18 785	-	-	-	18 785	-	-	-	-	18 785	-	-	-	-	-	18 785
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2025	-	(20 921)	-	-	(20 921)	-	-	-	-	(20 921)	(4 677)	-	-	-	(4 677)	(25 598)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(474)	-	-	(474)	-	-	-	-	(474)	-	-	-	-	-	(474)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	878	-	-	878	-	-	-	-	878	23	-	-	-	23	901	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	18 785	(20 517)	-	-	(1 732)	-	-	-	-	(1 732)	(4 654)	-	-	-	(4 654)	(6 386)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	2 238	-	-	2 238	7 092	289 495	296 588	-	298 826	-	2 460	1 353	3 813	3 813	302 639	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	2 238	-	-	2 238	-	(2 238)	(2 238)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	151 712	151 712	6 474	-	-	-	6 474	158 187	
Autres variations	-	(6)	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	(23)	-	-	-	(23)	(29)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	**497 594**	**3 225 375**	**-**	**-**	**3 722 972**	**55 725**	**828 395**	**884 121**	**151 259**	**4 758 355**	**156 871**	**58 486**	**3 840**	**62 327**	**219 198**	**4 977 553**	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective.

(3) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres part du groupe du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent, en fin d'exercice, à 4 758 355 milliers d'euros, en hausse de 448 798 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +10%).

La progression des capitaux propres part du groupe s'explique principalement par :

+18 783 milliers d'euros de hausse nette des parts sociales de Caisses Locales détenues par les sociétaires

+151 259 milliers d'euros de résultat sur la période,

-20 921 milliers d'euros de résultat distribué en 2025 au titre de l'affectation des résultats 2024,

+136 950 milliers d'euros d'affectation des résultats en réserve

+289 151 milliers d'euros de variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables et de recyclage en réserves des variations de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables cédés,

+4 134 milliers d'euros de variation de juste valeur des dérivés de couverture comptabilisée directement en capitaux propres, net d'impôts différés,

+ 2 582 milliers d'euros de variation des gains et pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi, net d'impôts différés.

+2 958 milliers d'euros de réserves de conversion sur les titres Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt		**188 456**	**160 033**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		33 084	33 728
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	797	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		51 080	65 600
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(18 065)	(7 804)
Résultat net des activités d'investissement		49	(883)
Résultat net des activités de financement		23 249	21 486
Autres mouvements		3 850	6 485
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		***94 044***	***118 612***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		430 537	(998 064)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(437 577)	471 533
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(170 509)	(198 085)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		49 096	(162 432)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		3 137	2 786
Impôts versés		(46 679)	(28 274)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		***(171 995)***	***(912 536)***
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**110 505**	**(633 891)**
Flux liés aux participations (2)		(18 759)	(33 627)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(20 527)	(20 556)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(39 286)**	**(54 183)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(6 813)	(21 577)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(42 177)	(7 589)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**(48 990)**	**(29 166)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**6 182**	**(7 137)**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**28 411**	**(724 377)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 074 073**	**1 798 450**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		600 617	600 857
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		473 456	1 197 593
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 102 485**	**1 074 073**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		583 648	600 617
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		518 837	473 456
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		**28 412**	**(724 377)**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : Au 31 décembre 2025, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de la SETAM pour 3 137 milliers d'euros

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2025, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 20 228 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :
- Des acquisitions pour 17 919 milliers d'euros dont 3 610 milliers d'euros d'actions de SACAM SANTE ET TERRITOIRES et 8 690 milliers d'euros d'actions de SAVOIE STATION PARTICIPATIONS
- Des cessions pour 10 075 milliers d'euros dont 8 272 milliers d'euros d'actions S3V et 1 089 milliers d'euros d'actions SCI DACA.
- Des variations de capital pour 12 384 milliers d'euros dont 8 559 milliers d'euros pour SACAM AVENIR et 3 000 milliers d'euros pour CIMEHOTEL

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des intérêts de parts sociales et CCA versés par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie à ses sociétaires et détenteurs de CCA, à hauteur de 20 922 milliers d'euros pour l'année 2025. Ce paiement se décompose notamment de 8 317 milliers d'euros de versement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à SACAM Mutualisation et de 13 034 milliers d'euros de versement aux sociétaires des Caisses locales.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre 2025, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 17 400 milliers d'euros et les remboursements à 29 473 milliers d'euros. Les dettes subordonnées n'ont fait l'objet ni d'émission ni de remboursement sur l'exercice 2025.
Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement CE n°1606/2002, les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2025 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 21 / IFRS 1 Absence de convertibilité	**01/01/2025**	**Non**

A noter également le **règlement ANC n° 2025-01** du 7 février 2025 modifiant le règlement ANC n° 2016-09 et le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020. Pour rappel, ce règlement concerne l'information spécifique à donner en annexe par les entreprises, à compter des exercices 2025, sur les honoraires de certification des informations de durabilité.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers**
  Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI. Bien que cet amendement soit rétroactif, le Groupe ne prévoit pas que des instruments avec clauses ESG existants avant le 1er janvier 2026 en viennent à échouer au test SPPI.
  Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles à compter de la date d'application.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2025.

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**
  La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Le Groupe n'appliquera pas cette nouvelle norme de manière anticipée.
  La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.
  La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.
  Elle inclut également de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes.
  Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Décisions IFRS IC, finalisées et approuvées par l'IASB pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	**04/12/2024**	**Non**
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	**20/03/2025**	**Non**
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	**20/03/2025**	**Non**
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	**20/03/2025**	**Non**
IAS 29 Evaluation des indicateurs des économies hyperinflationnistes	**11/07/2025**	**Non**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

➢ Instruments financiers (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés, ils portent notamment sur des prêts ou emprunts permettant de financer des projets environnementaux ou de transition écologique. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de l'atteinte de cibles ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la règlementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

Notamment, les prêts dont l'indexation de la rémunération du critère ESG n'introduit pas d'effet levier ou est considérée comme non matérielle en termes de variabilité des flux de trésorerie de l'instrument, ne sont pas considérés comme échouant au test SPPI (analyse des clauses contractuelles) sur la base de ce seul critère.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »).

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

  - Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles (test SPPI) déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour la gestion de ses actifs financiers,

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle « Collecte »* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle « Collecte et Vente »* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *« Autre / Vente »* dont l'objectif principal est de céder les actifs.
  Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

  Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs…).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

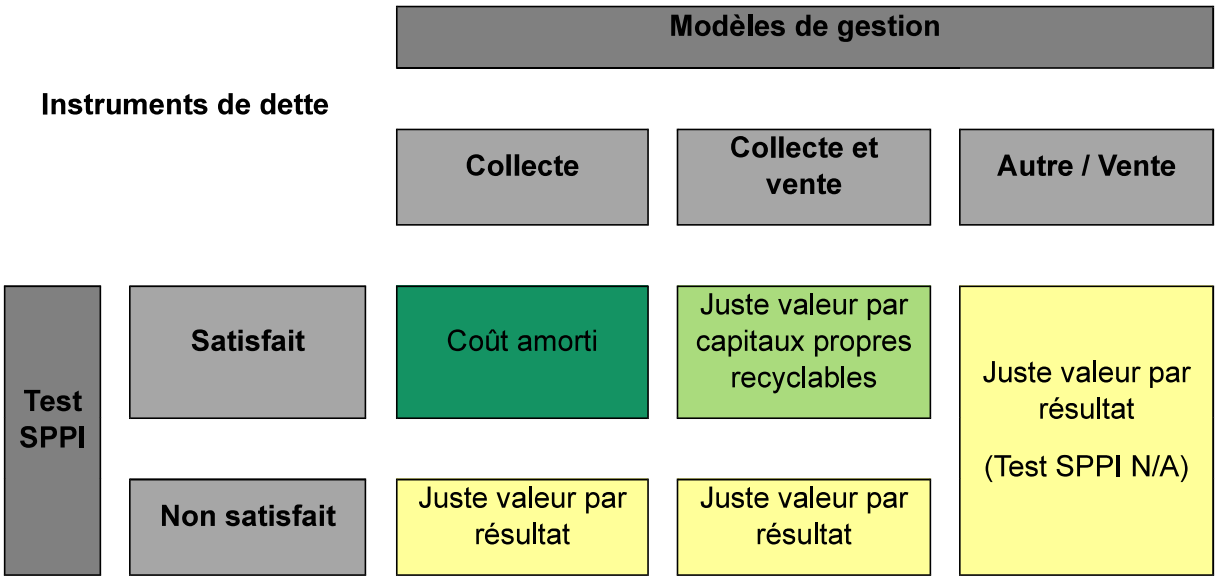

❖ Instruments de dette au coût amorti

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle « Collecte » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle « Collecte et Vente » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

  Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou gérés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.
Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / Vente » sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

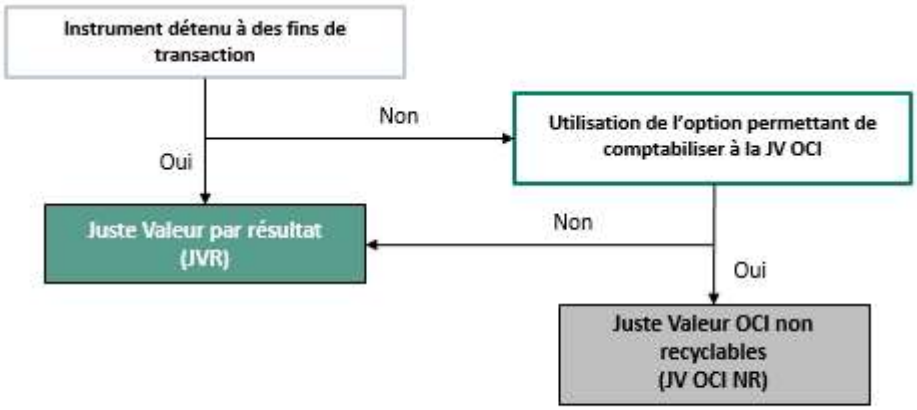

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif. L'implication continue correspond à la portion de l'actif qui continue d'être exposée aux variations de valeur de l'actif transféré.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 « Provisions ».

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

- ✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL"*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie financière relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Facteurs et Gestion des risques ».

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1ère étape (*Stage* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie …), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois.
- 2ème étape (*Stage* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise les pertes attendues à maturité.
- 3ème étape (*Stage* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage* 2, puis en *Stage* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

  - Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour définir le périmètre des paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

La formule de calcul intègre entre autres les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des spécificités pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut (PD) et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stages 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE ou au taux contractuel (lorsque le TIE est indisponible) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- un premier niveau dépendant de règles et de critères quantitatifs relatifs et absolus ainsi que de critères qualitatifs Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe (Forward Looking Central) ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille ou tiers d'ECL à 12 mois en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage* 1 à *Stage* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Exemption au faible risque de crédit :

Conformément aux normes en vigueur, le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption « pour faible risque de crédit » aux titres de dettes classés en « *Investment Grade* » (Cf. IFRS 9.B5.5.23) et contrats de prêts dont la probabilité de défaut est inférieure à un seuil donné (ie. 0.30%).

2. Indicateurs quantitatifs :

Le groupe Crédit Agricole a retenu plusieurs critères quantitatifs permettant de qualifier une dégradation en *Stage* 2, à noter que chacun de ces critères est suffisant pour une dégradation en *Stage* 2. Les typologies de critères sont présentées ci-après :

a. **Un critère relatif** qui mesure, au niveau contrat, la variation du risque associée depuis la date de comptabilisation initiale. Il permet de mesurer l'écart (établit en ratio) entre le risque de défaut en date de reporting d'une contrepartie et le risque de défaut apprécié en date de comptabilisation initiale.

b. **Trois critères absolus**. Le Groupe a défini :

⇨ Un critère de seuil absolu basé sur les probabilités de défaut bâloise pour capter une dégradation absolue non corrélée à la conjoncture économique. Il permet de capturer en pratique les deux derniers grades avant le défaut considérés comme risqués et donc avec une classification en *Stage* 2 pour le calcul des ECL.

⇨ Un critère de seuil absolu basé sur la probabilité de défaut à 1 an (*Forward Looking)* en date de reporting, permettant de capter une dégradation significative absolue corrélée à la conjoncture économique.

⇨ Un critère de seuil absolu basé sur le nombre de jours impayés de plus de 30 jours pour qualifier une classification en *Stage* 2.

3. Indicateurs qualitatifs :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le Groupe retient un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant une dégradation en *Stage* 2, ces indicateurs peuvent être de niveau contrat, contrepartie ou portefeuille et permettent d'identifier les expositions ayant observées une dégradation significative du risque de crédit.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage* 2.
Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage* 1).
Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution ;
- l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage* 1 et dépréciées sur la base d'une ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêté, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'une ECL à 12 mois ;
- les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage* 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage* 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net bancaire (PNB) pour les intérêts.

✓ **Instruments financiers dérivés**

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- Couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- Couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- Couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie retient des cours *mid-price* comme base pour déterminer la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

  - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

de données qui ne sont pas propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources externes, indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise des modèles standards, et des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

  - Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risques de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➢ Provisions (dont IAS 37)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- Les risques opérationnels ;
- Les avantages au personnel ;
- Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- Les litiges et garanties de passif ;
- Les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat)
- Les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- L'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels, pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte.

- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 « Provisions ».

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;

- Les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- Les indemnités de cessation d'emploi.

✓ Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont ceux accordés aux salariés pendant leur période d'activité, et dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés intégralement dans les 12 mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus, tels que les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés. Ces avantages sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (Cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constatée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le coût des services passés, généré lors de la modification ou de la réduction d'un régime, est comptabilisé immédiatement en résultat au moment où intervient la modification ou la réduction de régime.

Le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police d'assurance correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuelle des Savoie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé qui constituent des charges de l'exercice.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Indemnités de cessation d'emploi**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les « indemnités de cessation d'emploi » résultent, soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du salarié avant l'âge normal de départ à la retraite, soit de la décision de ce dernier d'accepter les indemnités offertes par l'entité en échange de la cessation de son emploi (offre faite aux salariés visant à encourager les départs volontaires).

➢ Impôts sur le résultat (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.
Pour rappel, IAS 12 impose que les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés soient évalués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés. En France, un texte est quasi adopté après le vote favorable de l'Assemblée nationale et du Sénat et après approbation du Conseil constitutionnel ou dès que le délai de saisine du Conseil constitutionnel a expiré.
Il convient ainsi de considérer un maintien du taux d'IS en France à 25,83% pour l'évaluation des passifs et actifs d'impôts différés au 31 décembre 2025.

✓ Impôts exigibles

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

✓ Impôts différés

Certaines opérations réalisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie peuvent générer des impôts sur le résultat payables ou recouvrables au cours de périodes futures. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

  - La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

  - La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- Soit par un regroupement d'entreprises.

- Plus-values sur titres

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse régionale de Crédit Agricole

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Mutuel des Savoie au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

- Contrats de location IFRS 16

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

✓ **Risques fiscaux**

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts sur le résultat. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- L'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % par l'administration fiscale ;
- Le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- En cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Le groupe Crédit Agricole applique la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Les composants et durées d'amortissement sont adaptés à la nature de la construction et la localisation et sont définis comme suit :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

De la même façon, on retient à titre d'exemple, les durées suivantes généralement pratiquées par les différents types d'immobilisations incorporelles :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
Brevet, licences	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

- **Opérations en devises (IAS 21)**

En date de clôture, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie fonctionnelle du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- Sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;

- Sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- Les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;

- Les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- En capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- Le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

  a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

  b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont classées selon les cas, soit en opérations de location-financement si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, soit en opérations de location simple si l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur à ce dernier. Le bailleur constate ainsi une créance financière sur le preneur, comptabilisée en « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

  Les loyers perçus sont décomposés entre d'une part les intérêts enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés », et d'autre part l'amortissement du capital, de façon que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel.

  Pour les créances de location-financement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique l'approche générale de dépréciation des actifs financiers au coût amorti d'IFRS 9.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et les amortit linéairement sur leur durée d'utilité hors valeur résiduelle. Les loyers sont également comptabilisés en résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits de location et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat parmi les « produits des autres activités » et les « charges des autres activités ».

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans.

Dans le cadre des baux commerciaux dits « 3/6/9 », le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français, à la date de début du contrat de location et la durée initiale sera ainsi généralement estimée à 6 ans, sauf situation spécifique (par exemple lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie au bout de 3 ans). La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, on retiendra une durée de location initiale de 9 ans par application du principe Groupe.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'emprunt marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique…).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

➢ Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupe d'actifs destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants correspondant à des immobilisations amortissables cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Pour les participations mises en équivalence, la quote-part de résultat à hauteur du pourcentage détenu en vue de la vente cesse d'être comptabilisée. Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destiné à être cédé y compris les actifs financiers.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- Elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- Elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- Le résultat net après impôt des activités abandonnées ;

Le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes en IFRS sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues par les IFRS.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

✓ Notions de contrôle

Conformément aux IFRS, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas uniquement sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie lors de la création de l'entité, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité.

Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle que celui-ci soit exclusif ou conjoint. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

présumée exercer une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et les coentreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate :
- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ Retraitements et éliminations

Conformément à IFRS 10, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Dans les comptes de l'entité consolidante, les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; la présence de moins-values chez le cédant peut entraîner la constatation d'une dépréciation de l'actif cédé à l'occasion de cette cession interne.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

➢ Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- Conversion, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) : la conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- Conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe : les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

➢ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur (méthode du « goodwill partiel »).

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

✓ Ecarts d'acquisition

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

L'écart entre la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois sur la totalité de la participation détenue après la prise de contrôle, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

- Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans une entité déjà contrôlée sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans une entité restant contrôlée, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées » part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

✓ **Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires**

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- Lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- Les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

✓ **Regroupements d'entreprises sous contrôle commun**

En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASC 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

2 *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2025 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 ».

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2025**

Au 31/12/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52 %) et établissements de crédit (48 %)) pour un montant de 800 M€.

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au cours de l'exercice 2025, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2020 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée par anticipation le 27 janvier 2025 pour un montant total de 1 milliard d'euros au niveau Groupe.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est assurée par la Direction Risque Transformation & Données DRT. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques - Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2025, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	**2 068 500**	**(1 601)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 068 500**	**(1 601)**	**2 066 899**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**2 068 501**	**(1 601)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 068 501**	**(1 601)**	**2 066 900**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**18 625**	**32**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 625**	**32**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, … (2)	535 722	(455)	-	-			535 722	(455)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(523 115)	356	-	-	-	-	(523 115)	356	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		136		-		-		136	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	6 018	(5)	-	-	-	-	6 018	(5)	
Total	**2 087 126**	**(1 569)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 087 126**	**(1 569)**	**2 085 556**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(68 459)		-		-		(68 459)		
Au 31 décembre 2025	**2 018 667**	**(1 569)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 018 667**	**(1 569)**	**2 017 097**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	**514 554**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**514 554**	**-**	**514 554**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**514 554**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**514 554**	**-**	**514 554**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(11 640)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(11 640)**	**-**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	476 147	-	-	-			476 147	-	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(488 631)	-	-	-	-	-	(488 631)	-	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	844	-	-	-	-	-	844	-	
Total	**502 914**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**502 914**	**-**	**502 914**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	156		-		-		156		
Au 31 décembre 2025	**503 070**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**503 070**	**-**	**503 070**

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	**25 418 851**	**(87 993)**	**2 892 626**	**(143 081)**	**563 196**	**(203 638)**	**28 874 672**	**(434 713)**	**28 439 962**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**130 651**	**(10 719)**	**(229 289)**	**22 358**	**98 639**	**(20 881)**	**-**	**(9 242)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 475 993)	18 189	1 475 993	(43 850)			-	(25 661)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 626 680	(29 288)	(1 626 680)	58 191			-	28 903	
Transferts vers Stage 3 (1)	(54 918)	863	(103 095)	10 367	158 014	(26 011)	-	(14 781)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	34 882	(483)	24 493	(2 350)	(59 375)	5 130	-	2 297	
Total après transferts	**25 549 501**	**(98 712)**	**2 663 337**	**(120 724)**	**661 834**	**(224 518)**	**28 874 673**	**(443 954)**	**28 430 719**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**1 098 720**	**27 227**	**(338 135)**	**(59 677)**	**(105 368)**	**33 459**	**655 216**	**1 009**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, … (2)	3 603 426	(18 717)	192 366	(34 860)			3 795 792	(53 578)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 553 511)	18 011	(534 305)	22 855	(73 640)	28 734	(3 161 456)	69 601	
Passages à perte					(32 431)	28 925	(32 431)	28 925	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(3)	-	(4)	-	(73)	1 608	(80)	1 608	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		28 018		(47 612)		(29 362)		(48 956)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	48 808	(85)	3 807	(60)	776	3 554	53 392	3 409	
Total	**26 648 222**	**(71 484)**	**2 325 201**	**(180 401)**	**556 466**	**(191 059)**	**29 529 889**	**(442 945)**	**29 086 944**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(8 361)		(157)		11 723		3 205		
Au 31 décembre 2025	**26 639 861**	**(71 484)**	**2 325 044**	**(180 401)**	**568 189**	**(191 059)**	**29 533 094**	**(442 945)**	**29 090 149**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Sur la clôture 31/12/2025, l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A a fait évoluer ses critères de déclassement des encours en « stage 2 ». Le critère de déclassement en « stage 2 » relatif à l'augmentation des échéances dans le cadre d'une renégociation des taux d'intérêts à 12 mois n'est plus retenu. Ce changement d'appréciation des risques futurs a eu pour effet le reclassement des encours de crédits concernés de « stage 2 » vers « stage 1 » pour 0,7 Mds CHF.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	**1 398 503**	**(12 278)**	**112 921**	**(5 598)**	**9 722**	**(432)**	**1 521 146**	**(18 308)**	**1 502 838**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(42 959)**	**(3)**	**42 034**	**(3)**	**925**	**(370)**	**-**	**(376)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(70 077)	549	70 077	(658)			-	(109)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	27 544	(552)	(27 544)	571			-	19	
Transferts vers Stage 3 (1)	(533)	1	(919)	92	1 452	(386)	-	(293)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	107	(1)	420	(8)	(527)	16	-	7	
Total après transferts	**1 355 544**	**(12 281)**	**154 955**	**(5 601)**	**10 647**	**(802)**	**1 521 146**	**(18 684)**	**1 502 462**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**171 023**	**2 300**	**(39 552)**	**1 062**	**(367)**	**121**	**131 104**	**3 483**	
Nouveaux engagements donnés (2)	959 040	(3 372)	29 068	(1 533)			988 108	(4 905)	
Extinction des engagements	(790 811)	3 923	(68 709)	4 078	(2 695)	389	(862 215)	8 390	
Passages à perte					(1)	-	(1)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 793		(1 482)		(268)		43	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	2 794	(44)	89	(1)	2 329	-	5 212	(45)	
Au 31 décembre 2025	**1 526 567**	**(9 981)**	**115 403**	**(4 539)**	**10 280**	**(681)**	**1 652 250**	**(15 201)**	**1 637 050**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	**590 395**	**(2 106)**	**25 523**	**(3 634)**	**22 988**	**(6 448)**	**638 906**	**(12 188)**	**626 718**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(3 205)**	**198**	**2 423**	**(662)**	**782**	**(13)**	**-**	**(477)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(7 823)	360	7 823	(987)			-	(627)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	4 937	(162)	(4 937)	322			-	160	
Transferts vers Stage 3 (1)	(384)	1	(529)	5	913	(18)	-	(12)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	65	(1)	66	(2)	(131)	5	-	2	
Total après transferts	**587 190**	**(1 908)**	**27 946**	**(4 296)**	**23 770**	**(6 461)**	**638 906**	**(12 665)**	**626 241**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(27 534)**	**718**	**979**	**3 496**	**(561)**	**1 930**	**(27 116)**	**6 144**	
Nouveaux engagements donnés (2)	65 725	(575)	8 295	(128)			74 020	(703)	
Extinction des engagements	(93 259)	617	(7 316)	1 418	(2 278)	1 945	(102 853)	3 980	
Passages à perte					(134)	134	(134)	134	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		676		2 206		(149)		2 733	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	1 851	-	1 851	-	
Au 31 décembre 2025	**559 656**	**(1 190)**	**28 925**	**(800)**	**23 209**	**(4 531)**	**611 790**	**(6 521)**	**605 269**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**195 584**	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 900	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	168 684	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**191 024**	-	-	-	-	-
Total	**386 608**	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**172 433**	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 827	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	149 606	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**168 069**	-	-	-	-	-
Total	**340 502**	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**31 610 316**	-	**7 179 415**	**807 947**	**10 492 922**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	377 130	-	113 827	13 124	111 290	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**503 070**	-	-	**183 373**	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**29 090 149**	-	**7 179 415**	**624 574**	**10 492 922**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	377 130	-	113 827	13 124	111 290	-
Titres de dettes	**2 017 097**	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**31 610 316**	-	**7 179 415**	**807 947**	**10 492 922**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	377 130	-	113 827	13 124	111 290	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**31 021 414**	-	**7 455 648**	**629 168**	**9 829 068**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	359 559	-	108 019	12 501	110 995	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**514 554**	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**28 439 961**	-	**7 455 648**	**629 168**	**9 829 068**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	359 559	-	108 019	12 501	110 995	-
Titres de dettes	**2 066 900**	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**31 021 414**	-	**7 455 648**	**629 168**	**9 829 068**	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	359 559	-	108 019	12 501	110 995	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**605 269**	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	18 678	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**1 637 050**	-	**93 906**	**26 938**	**171 512**	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	9 598	-	111	935	3 009	-
Total	**2 242 319**	-	**93 906**	**26 938**	**171 512**	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	28 276	-	111	935	3 009	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**626 718**	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	16 540	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**1 502 838**	-	**82 596**	**33 845**	**111 809**	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	9 289	-	259	768	1 660	-
Total	**2 129 556**	-	**82 596**	**33 845**	**111 809**	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	25 829	-	259	768	1 660	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit »).

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en milliers d'euros)	2025		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**(3)**	**217**	**23 708**
Valeur comptable brute avant modification	-	221	23 781
Gains ou pertes nets de la modification	(3)	(4)	(73)
Titres de dettes	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
Total	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques - Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole le seuil de probabilité de défaut à 1 an de la clientèle de détail est passé de 20 à 15% au 31.12.2025.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						
		Valeur comptable						
		Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 674 379	(5 289)	264 847	(2 144)	-	-	14 931 793
	0,5% < PD ≤ 2%	7 652 981	(14 768)	403 667	(8 427)	-	-	8 033 452
	2% < PD ≤ 15%	691 458	(10 445)	747 251	(42 562)	-	-	1 385 702
	15% < PD < 100%	-	-	324 650	(39 469)	-	-	285 181
	PD = 100%	-	-	-	-	402 768	(118 071)	284 698
Total Clientèle de détail		**23 018 818**	**(30 502)**	**1 740 415**	**(92 602)**	**402 768**	**(118 071)**	**24 920 826**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	4 681 279	(6 923)	46 522	(516)	-	-	4 720 362
	0,6% < PD < 12%	1 461 502	(35 628)	344 077	(27 481)		-	1 742 470
	12% ≤ PD < 100%	-	-	194 029	(59 802)		-	134 227
	PD = 100%	-	-	-	-	165 421	(72 989)	92 432
Total Hors clientèle de détail		**6 142 781**	**(42 551)**	**584 628**	**(87 799)**	**165 421**	**(72 989)**	**6 689 491**
Total		**29 161 597**	**(73 054)**	**2 325 044**	**(180 401)**	**568 189**	**(191 059)**	**31 610 316**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						
		Valeur comptable						
		Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 919 445	(6 001)	274 959	(1 985)	-	-	15 186 419
	0,5% < PD ≤ 2%	6 441 356	(13 309)	1 308 356	(22 132)	-	-	7 714 270
	2% < PD ≤ 20%	537 373	(14 835)	735 736	(55 603)	-	-	1 202 670
	20% < PD < 100%	-	-	68 151	(9 649)	-	-	58 502
	PD = 100%	-	-	-	-	395 653	(128 011)	267 642
Total Clientèle de détail		**21 898 174**	**(34 145)**	**2 387 202**	**(89 369)**	**395 653**	**(128 011)**	**24 429 504**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	4 704 064	(9 858)	58 761	(989)	-	-	4 751 978
	0,6% < PD < 12%	1 399 666	(45 591)	299 572	(25 588)	-	-	1 628 059
	12% ≤ PD < 100%	-	-	147 091	(27 134)	-	-	119 957
	PD = 100%	-	-	-	-	167 543	(75 627)	91 916
Total Hors clientèle de détail		**6 103 730**	**(55 449)**	**505 424**	**(53 711)**	**167 543**	**(75 627)**	**6 591 910**
Total		**28 001 905**	**(89 594)**	**2 892 626**	**(143 081)**	**563 196**	**(203 637)**	**31 021 414**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains				Engagements provisionnés		Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)(1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)(1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)(1)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	826 485	(4 032)	4 701	(21)			827 133
	0,5% < PD ≤ 2%	85 163	(591)	12 044	(83)			96 533
	2% < PD ≤ 15%	34 464	(882)	13 612	(555)			46 639
	15% < PD < 100%			7 998	(1 066)			6 932
	PD = 100%					5 031	(128)	4 903
Total Clientèle de détail		**946 113**	**(5 506)**	**38 355**	**(1 725)**	**5 031**	**(128)**	**982 140**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	367 530	(1 284)	27 952	(103)			394 095
	0,6% < PD < 12%	212 924	(3 190)	42 251	(1 163)			250 822
	12% ≤ PD < 100%			6 846	(1 548)			5 298
	PD = 100%					5 248	(553)	4 695
Total Hors clientèle de détail		**580 454**	**(4 474)**	**77 049**	**(2 814)**	**5 248**	**(553)**	**654 910**
Total		**1 526 567**	**(9 980)**	**115 404**	**(4 539)**	**10 279**	**(681)**	**1 637 050**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	543 810	(654)	2 386	(14)			545 528
	0,5% < PD ≤ 2%	291 276	(3 621)	16 892	(84)			304 463
	2% < PD ≤ 20%	32 340	(1 447)	24 448	(963)			54 378
	20% < PD < 100%			2 022	(345)			1 677
	PD = 100%					5 328	(31)	5 297
Total Clientèle de détail		**867 426**	**(5 723)**	**45 748**	**(1 406)**	**5 328**	**(31)**	**911 342**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	386 897	(2 262)	4 743	(49)			389 329
	0,6% < PD < 12%	144 180	(4 293)	53 931	(3 271)			190 547
	12% ≤ PD < 100%			8 500	(872)			7 628
	PD = 100%					4 393	(401)	3 992
Total Hors clientèle de détail		**531 077**	**(6 555)**	**67 174**	**(4 192)**	**4 393**	**(401)**	**591 496**
Total		**1 398 503**	**(12 278)**	**112 922**	**(5 598)**	**9 721**	**(432)**	**1 502 838**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains				Engagements provisionnés		Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)(1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)(1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)(1)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	305 111	(59)	186	-			305 238
	0,5% < PD ≤ 2%	9 020	(29)	455	(2)			9 444
	2% < PD ≤ 15%	1 470	(49)	3 963	(315)			5 069
	15% < PD < 100%			517	(83)			434
	PD = 100%					3 353	(2 081)	1 272
Total Clientèle de détail		**315 601**	**(137)**	**5 121**	**(400)**	**3 353**	**(2 081)**	**321 457**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	152 190	(95)	10 200	(21)			162 274
	0,6% < PD < 12%	91 865	(958)	11 576	(229)			102 254
	12% ≤ PD < 100%			2 028	(150)			1 878
	PD = 100%					19 856	(2 450)	17 406
Total Hors clientèle de détail		**244 055**	**(1 053)**	**23 804**	**(400)**	**19 856**	**(2 450)**	**283 812**
TOTAL		**559 656**	**(1 190)**	**28 925**	**(800)**	**23 209**	**(4 531)**	**605 269**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains				Engagements provisionnés		Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	300 992	(120)	398	(2)			301 268
	0,5% < PD ≤ 2%	6 490	(146)	259	(19)			6 584
	2% < PD ≤ 20%	5 953	(260)	1 436	(297)			6 832
	20% < PD < 100%			110	(12)			98
	PD = 100%					4 479	(2 741)	1 738
Total Clientèle de détail		**313 435**	**(526)**	**2 203**	**(330)**	**4 479**	**(2 741)**	**316 520**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	212 585	(256)	10 781	(1 214)			221 896
	0,6% < PD < 12%	64 375	(1 324)	10 818	(1 591)			72 278
	12% ≤ PD < 100%			1 721	(499)			1 222
	PD = 100%					18 509	(3 707)	14 802
Total Hors clientèle de détail		**276 960**	**(1 580)**	**23 320**	**(3 304)**	**18 509**	**(3 707)**	**310 198**
TOTAL		**590 395**	**(2 106)**	**25 523**	**(3 634)**	**22 988**	**(6 448)**	**626 718**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2025							Au 31 décembre 2024						
	Valeur comptable							Valeur comptable						
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2				Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2			
Administration générale	1 615 923	(1 605)	11 669	(123)	-	-	1 627 592	1 718 736	(1 309)	8	-	-	-	1 718 744
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1 076 214	(411)	-	-	-	-	1 076 214	1 054 520	(303)	-	-	-	-	1 054 520
Grandes entreprises	3 450 644	(40 535)	572 959	(87 676)	165 421	(72 989)	4 189 024	3 374 629	(53 837)	559 070	(53 711)	167 543	(75 627)	4 101 242
Clientèle de détail	23 018 816	(30 502)	1 740 416	(92 602)	402 768	(118 071)	25 162 001	21 854 020	(34 145)	2 333 547	(89 370)	395 653	(128 011)	24 583 220
Total	**29 161 597**	**(73 053)**	**2 325 044**	**(180 401)**	**568 189**	**(191 060)**	**32 054 831**	**28 001 905**	**(89 594)**	**2 892 625**	**(143 081)**	**563 196**	**(203 638)**	**31 457 726**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

Néant

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Administration générale	621	590
Grandes entreprises	4 015 136	3 893 098
Clientèle de détail	8 671 954	8 564 705
Total Dettes envers la clientèle	**12 687 711**	**12 458 393**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2025							Au 31 décembre 2024						
	Montant de l'engagement							Montant de l'engagement						
	Engagements sains							Engagements sains						
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) (1)	Total brut	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) (1)	Total brut
Administration générale	24 726	(9)	310	-	-	-	25 036	16 294	(12)	-	-	-	-	16 294
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	555 728	(4 465)	76 739	(2 814)	5 248	(553)	637 715	514 783	(6 543)	67 174	(4 192)	4 393	(401)	586 350
Clientèle de détail	946 113	(5 506)	38 355	(1 725)	5 031	(128)	989 499	867 426	(5 723)	45 748	(1 406)	5 328	(31)	918 501
Total	**1 526 567**	**(9 980)**	**115 404**	**(4 539)**	**10 279**	**(681)**	**1 652 250**	**1 398 503**	**(12 278)**	**112 922**	**(5 598)**	**9 721**	**(432)**	**1 521 145**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2025							Au 31 décembre 2024						
	Montant de l'engagement							Montant de l'engagement						
	Engagements sains							Engagements sains						
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) (1)	Total brut	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) (1)	Total brut
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	11 588	-	-	-	11 464	(2 436)	23 052	6 803	-	-	-	11 019	(3 665)	17 822
Grandes entreprises	232 467	(1 053)	23 804	(400)	8 392	(14)	264 663	270 157	(1 580)	23 320	(3 304)	7 490	(42)	300 967
Clientèle de détail	315 601	(137)	5 121	(400)	3 353	(2 081)	324 075	313 435	(526)	2 203	(330)	4 479	(2 741)	320 117
Total	**559 656**	**(1 190)**	**28 925**	**(800)**	**23 209**	**(4 531)**	**611 790**	**590 395**	**(2 106)**	**25 523**	**(3 634)**	**22 988**	**(6 448)**	**638 906**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	21 173 976	2 208 415	489 575	**23 871 965**	20 870 704	2 197 803	489 987	**23 558 494**
Autres pays de l'Union européenne	516 725	3 279	8 233	**528 238**	469 555	51 028	9 348	**529 931**
Autres pays d'Europe	7 071 095	110 916	68 628	**7 250 638**	6 270 909	631 691	62 096	**6 964 696**
Amérique du Nord	42 165	6	269	**42 440**	32 558	3 029	131	**35 718**
Amériques centrale et du Sud	3 523	130	174	**3 827**	1 324	3 303	189	**4 816**
Afrique et Moyen-Orient	26 345	1 457	1 158	**28 960**	20 678	2 034	1 282	**23 994**
Asie et Océanie (hors Japon)	40 503	796	152	**41 451**	41 310	3 738	163	**45 212**
Japon	315	45	-	**360**	549	-	-	**549**
Organismes supra-nationaux	286 952	-	-	**286 952**	294 317	-	-	**294 317**
Dépréciations	(73 054)	(180 401)	(191 059)	**(444 514)**	(89 594)	(143 081)	(203 637)	**(436 313)**
Total	**29 088 545**	**2 144 643**	**377 130**	**31 610 317**	**27 912 310**	**2 749 545**	**359 559**	**31 021 414**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Néant

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
France (y compris DROM-COM)	10 883 370	10 763 101
Autres pays de l'Union européenne	142 105	132 578
Autres pays d'Europe	1 599 629	1 501 883
Amérique du Nord	22 186	22 551
Amériques centrale et du Sud	5 192	2 401
Afrique et Moyen-Orient	18 403	19 036
Asie et Océanie (hors Japon)	16 337	16 326
Japon	489	516
Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	**12 687 711**	**12 458 392**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	1 294 981	103 792	9 858	**1 408 631**	1 144 605	102 802	8 507	**1 255 914**
Autres pays de l'Union européenne	7 576	8 143	17	**15 736**	12 210	865	202	**13 276**
Autres pays d'Europe	221 602	3 403	397	**225 402**	238 838	9 064	991	**248 893**
Amérique du Nord	983	9	1	**993**	812	52	-	**864**
Amériques centrale et du Sud	125	-	-	**125**	48	60	-	**108**
Afrique et Moyen-Orient	701	51	5	**758**	899	25	17	**942**
Asie et Océanie (hors Japon)	590	6	-	**596**	1 072	53	3	**1 129**
Japon	9	-	-	**9**	19	-	-	**19**
Provisions (1)	(9 980)	(4 539)	(681)	**(15 200)**	(12 278)	(5 598)	(432)	**(18 308)**
Total	**1 516 587**	**110 865**	**9 598**	**1 637 050**	**1 386 225**	**107 324**	**9 289**	**1 502 838**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	556 238	28 919	23 209	**608 366**	589 772	25 517	22 988	**638 277**
Autres pays de l'Union européenne	524	-	-	**524**	524	-	-	**524**
Autres pays d'Europe	2 894	6	-	**2 900**	99	6	-	**105**
Provisions (1)	(1 190)	(800)	(4 531)	**(6 521)**	(2 106)	(3 634)	(6 448)	**(12 188)**
Total	**558 466**	**28 125**	**18 678**	**605 269**	**588 289**	**21 889**	**16 540**	**626 718**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2025								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**53 206**	**8 699**	**-**	**77 857**	**41 561**	**-**	**15 209**	**23 295**	**164 005**
Administration générale	1 886	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	8 634	863	-	13 889	13 267	-	2 748	8 769	48 429
Clientèle de détail	42 686	7 836	-	63 968	28 294	-	12 461	14 526	115 576
Total	**53 206**	**8 699**	**-**	**77 857**	**41 561**	**-**	**15 209**	**23 295**	**164 005**

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2024								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**82 020**	**38 366**	**-**	**72 084**	**52 169**	**-**	**12 971**	**22 050**	**166 175**
Administration générale	2 842	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	20 410	2 383	-	19 812	8 714	-	1 583	5 698	46 098
Clientèle de détail	58 768	35 983	-	52 272	43 455	-	11 388	16 352	120 077
Total	**82 020**	**38 366**	**-**	**72 084**	**52 169**	**-**	**12 971**	**22 050**	**166 175**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2025	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	721	-	-	721	-	721
France	-	3 869	-	278 166	282 035	1 144	283 179
Total	**-**	**4 590**	**-**	**278 166**	**282 756**	**1 144**	**283 900**

31/12/2024	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
France	-	-	-	254 792	254 792	(730)	254 062
Total	**-**	**-**	**-**	**254 792**	**254 792**	**(730)**	**254 062**

Activité d'assurance

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.3 Risque de marché

(Cf. Rapport de gestion chapitre 4.3.5)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**1 250**	**36 782**	**152 992**	**191 024**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**1 250**	**36 782**	**152 992**	**191 024**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**1 250**	**36 782**	**152 992**	**191 024**

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**2 159**	**35 864**	**130 046**	**168 069**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**2 159**	**35 864**	**130 046**	**168 069**
Opérations de change à terme	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**2 159**	**35 864**	**130 046**	**168 069**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**320**	**17 973**	**80 502**	**98 795**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**320**	**17 973**	**80 502**	**98 795**
Opérations de change à terme	3 629	6 230	9 414	19 273
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**3 949**	**24 203**	**89 916**	**118 068**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**377**	**19 560**	**129 057**	**148 994**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**377**	**19 560**	**129 057**	**148 994**
Opérations de change à terme	3 527	9 156	12 162	24 845
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**3 904**	**28 716**	**141 219**	**173 839**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**82**	**1 634**	**21 874**	**23 590**
Instruments de devises et or	**861**	**924**	**-**	**1 785**
Autres instruments	**109**	**4**	**366**	**479**
Sous-total	**1 052**	**2 562**	**22 240**	**25 854**
Opérations de change à terme	939	107	-	1 046
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**1 991**	**2 669**	**22 240**	**26 900**

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**306**	**2 076**	**17 621**	**20 003**
Instruments de devises et or	**682**	**124**	**-**	**806**
Autres instruments	**-**	**11**	**376**	**387**
Sous-total	**988**	**2 211**	**17 997**	**21 196**
Opérations de change à terme	1 561	70	-	1 631
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**2 549**	**2 281**	**17 997**	**22 827**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**65**	**960**	**22 671**	**23 696**
Instruments de devises et or	**861**	**924**	**-**	**1 785**
Autres instruments	**-**	**13**	**284**	**297**
Sous-total	**926**	**1 897**	**22 955**	**25 778**
Opérations de change à terme	628	60	-	688
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**1 554**	**1 957**	**22 955**	**26 466**

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**162**	**2 076**	**17 735**	**19 973**
Instruments de devises et or	**682**	**124**	**-**	**806**
Autres instruments	**-**	**26**	**207**	**233**
Sous-total	**844**	**2 226**	**17 942**	**21 012**
Opérations de change à terme	1 116	61	-	1 177
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**1 960**	**2 287**	**17 942**	**22 189**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**8 902 479**	**7 772 008**
Instruments de devises et or	**94 391**	**156 346**
Autres instruments	**2 620**	**1 078**
Sous-total	**8 999 490**	**7 929 432**
Opérations de change à terme	259 407	575 774
Total Notionnels	**9 258 897**	**8 505 206**

Pour nous rapprocher des pratiques appliquées par les autres banques françaises, la présentation des opérations de change a évolué au 31/12/2025 :

- Au 31/12/2024, les deux jambes des dérivés de change étaient retenues dans les montants présentés dans cette annexe.
- A compter du 31/12/2025, seule la jambe représentative des engagements donnés est indiquée.

Suivant cette pratique, l'encours notionnel des options de change aurait été de 78 173 milliers d'euros et celui des opérations de change à terme de 292 386 milliers d'euros au 31/12/2024.

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion 4.3.6.3)

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Rapport de gestion 4.3.6.4)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	548 234	192 041	2 525 587	278 014	66 836	**3 610 712**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	945 119	1 666 245	6 916 131	19 909 561	96 038	**29 533 094**
Total	**1 493 353**	**1 858 286**	**9 441 718**	**20 187 575**	**162 874**	**33 143 806**
Dépréciations						**(442 945)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**32 700 861**

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	589 433	305 146	1 996 789	347 465	74 275	**3 313 108**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	935 614	1 671 796	6 866 836	19 310 152	90 274	**28 874 673**
Total	**1 525 047**	**1 976 942**	**8 863 625**	**19 657 617**	**164 549**	**32 187 781**
Dépréciations						**(434 712)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**31 753 069**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 048 157	3 902 909	8 119 239	4 117 478	7 819	**18 195 601**
Dettes envers la clientèle	7 957 704	1 165 703	1 202 847	8 851	2 352 606	**12 687 711**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**10 005 861**	**5 068 612**	**9 322 086**	**4 126 329**	**2 360 425**	**30 883 312**

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 975 486	3 530 172	9 260 209	5 229 832	6 156	**20 001 855**
Dettes envers la clientèle	7 909 820	1 489 726	1 003 045	11 849	2 043 952	**12 458 393**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**9 885 306**	**5 019 898**	**10 263 254**	**5 241 681**	**2 050 108**	**32 460 248**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	64 780	264 748	1 431 703	856 890	-	**2 618 121**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total Dettes représentées par un titre	**64 780**	**264 748**	**1 431 703**	**856 890**	**-**	**2 618 121**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	544	(544)	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	6	-	-	-	**6**
Total Dettes subordonnées	**-**	**6**	**-**	**544**	**(544)**	**6**

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	440	-	-	83 537	-	**83 977**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total Dettes représentées par un titre	**440**	**-**	**-**	**83 537**	**-**	**83 977**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	544	(544)	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	9	-	-	-	**9**
Total Dettes subordonnées	**-**	**9**	**-**	**544**	**(544)**	**9**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	11 464	-	-	-	-	11 464

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	11 019	-	-	-	-	11 019

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3 « Risque de marché ».

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.3 « Risque de marché » et Chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques – Gestion du bilan » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
(en milliers d'euros)	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	191 024	98 795	8 152 625	168 069	148 994	7 068 042
Couverture de flux de trésorerie	-	19 273	124 186	-	24 845	316 322
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total Instruments dérivés de couverture	191 024	118 068	8 276 811	168 069	173 839	7 384 364

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuelle des Savoie n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre de l'exercice 2025 au titre de ce contexte de marché de hausse des taux.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le groupe Crédit Agricole a recours à des swaps de macro-couverture de juste valeur pour couvrir le risque inflation des livrets d'épargne (réglementés et non réglementés).

Le contexte actuel de taux d'intérêts et d'inflation a conduit le Gouvernement à figer, par arrêté ministériel publié le 29 juillet 2023, le taux de rémunération du Livret A à 3 % pour la période du 1er août 2023 au 31 janvier 2025, rendant la rémunération de ces produits d'épargne insensible en termes de rémunération aux variations de l'inflation et des taux d'intérêt sur cette période.

Dans ce contexte, les relations de couverture comptable par des swaps ont fait l'objet d'une déqualification comptable concernant notamment les positions courtes. A compter de la date d'application de cet arrêté ministériel, les dérivés de couverture non résiliés ont fait l'objet d'un reclassement en dérivés détenus à des fins de transaction dans la mesure où la relation de couverture a cessé.

Conformément à IAS 39.92, le stock d'écarts de réévaluation de la portion couverte du portefeuille fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la portion couverte initialement.

Au 31 décembre 2025, le *mark-to-market* des dérivés de couverture ayant été déqualifiés suite à cet arrêté ministériel s'élève à 0 milliers d'euros contre 144 milliers d'euros au 31 décembre 2024. L'impact au compte de résultat de cette déqualification s'élève au 31 décembre 2025 à 0 milliers d'euros contre -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Opérations sur instruments dérivés de couverture: analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**1 194 130**	**1 649 118**	**5 309 377**	**8 152 625**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**1 194 130**	**1 649 118**	**5 309 377**	**8 152 625**
Opérations de change à terme	21 473	39 725	62 988	124 186
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**1 215 603**	**1 688 843**	**5 372 365**	**8 276 811**

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**1 019 736**	**1 366 182**	**4 682 124**	**7 068 042**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-total	**1 019 736**	**1 366 182**	**4 682 124**	**7 068 042**
Opérations de change à terme	58 458	114 722	143 142	316 322
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**1 078 194**	**1 480 904**	**4 825 266**	**7 384 364**

La note 3.3 « Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

➢ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés et de gré à gré	**31 037**	**34 256**	**17 485**	**1 755 600**	**21 226**	**33 310**	**(67 829)**	**1 837 721**
Taux d'intérêt	31 037	34 256	17 485	1 755 600	21 226	33 310	(67 829)	1 837 721
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**31 037**	**34 256**	**17 485**	**1 755 600**	**21 226**	**33 310**	**(67 829)**	**1 837 721**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	159 987	64 539	72 139	6 397 025	146 843	115 684	(79 984)	5 230 321
Total couverture de juste valeur	**191 024**	**98 795**	**89 624**	**8 152 625**	**168 069**	**148 994**	**(147 813)**	**7 068 042**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2025				31/12/2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-		-	-	-		-
Taux d'intérêt	-	-		-	-	-		-
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**1 745 606**	**(9 994)**	**-**	**(17 457)**	**1 845 283**	**7 562**	**-**	**78 678**
Taux d'intérêt	1 745 606	(9 994)	-	(17 457)	1 845 283	7 562	-	78 678
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**1 745 606**	**(9 994)**	**-**	**(17 457)**	**1 845 283**	**7 562**	**-**	**78 678**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2025		31/12/2024	
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		-	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 181 500	-	5 042 107	-
Total - Actifs	**6 181 500**	**-**	**5 042 107**	**-**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	96 675	-	136 809	(2)
Total - Passifs	**96 675**	**-**	**136 809**	**(2)**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	89 624	(88 733)	891	(147 813)	158 263	10 450
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**89 624**	**(88 733)**	**891**	**(147 813)**	**158 263**	**10 450**

➢ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie								
Marchés organisés et de gré à gré	**-**	**19 273**	**5 583**	**124 186**	**-**	**24 845**	**8 097**	**316 322**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	5 583	124 186	-	-	8 097	316 322
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	**-**	**19 273**	**5 583**	**124 186**	**-**	**24 845**	**8 097**	**316 322**
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total de la couverture de flux de trésorerie	**-**	**19 273**	**5 583**	**124 186**	**-**	**24 845**	**8 097**	**316 322**
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Impacts de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	5 583	-	6	8 097	-	37
Autres	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	**5 583**	-	**6**	**8 097**	-	**37**
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	**5 583**	-	**6**	**8 097**	-	**37**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

3.6 Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion 4.3.7)

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et règlementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre « Facteurs et Gestion des risques ».

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué unique en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs et Gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Conformément au règlement européen (UE) 575/2013[1] (CRR), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne (UE) 2013/36[2] et du règlement européen (UE) 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;

[1] Tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du règlement (UE) 2019/876 de juin 2019, du règlement (UE) 2020/873 de juin 2020 et du règlement (UE) 2024/1623 de juin 2024 pour les exigences réglementaires ayant une date d'application anticipée au 9 juillet 2024.

[2] Telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la directive (UE) 2019/878 de juin 2019 et de la directive (UE) 2024/1619 de juin 2024.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 ou Tier 2 (T2) composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, de l'Additional *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2 (T2)*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

En 2025 comme en 2024 et selon la règlementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a respecté les exigences réglementaires.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	710 061	738 199
Opérations avec les établissements de crédit	15 076	48 833
Opérations internes au Crédit Agricole	100 523	109 352
Opérations avec la clientèle	568 596	556 982
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	25 866	23 032
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	120 361	188 136
Autres intérêts et produits assimilés	133	15
Produits d'intérêts (1) (2)	**830 555**	**926 350**
Sur les passifs financiers au coût amorti	(469 766)	(591 388)
Opérations avec les établissements de crédit	(17 614)	(53 771)
Opérations internes au Crédit Agricole (3)	(311 987)	(367 749)
Opérations avec la clientèle	(117 304)	(148 950)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(22 604)	(20 689)
Dettes subordonnées	(257)	(229)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(114 293)	(98 530)
Autres intérêts et charges assimilées	(215)	(258)
Charges d'intérêts	**(584 274)**	**(690 176)**

(1) dont 8 833 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2025 contre 10 550 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

(2) dont 23 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2025 contre 107 milliers d'euros au 31 décembre 2024. [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

(3) Au 31 décembre 2024, un produit de 24 283 milliers d'euros et une charge de 27 543 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 2 256 milliers d'euros et 5 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 904 milliers d'euros et 14 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.2 Produits et charges de commissions

	31/12/2025			31/12/2024		
(en milliers d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 354	(2 856)	(1 502)	1 269	(2 771)	(1 502)
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	3 878	(6 175)	(2 297)	28 170	(33 651)	(5 481)
Sur opérations avec la clientèle	22 864	(1 346)	21 518	20 323	(1 534)	18 789
Sur opérations sur titres	-	(1 088)	(1 088)	-	(1 153)	(1 153)
Sur opérations de change	840	-	840	903	-	903
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	869	(77)	792	424	-	424
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	268 273	(32 133)	236 140	264 459	(32 940)	231 519
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	3 300	-	3 300	2 794	-	2 794
Total Produits et charges de commissions	**301 378**	**(43 675)**	**257 703**	**318 342**	**(72 049)**	**246 293**

(1) Au 31 décembre 2024, un produit de 24 283 milliers d'euros et une charge de 27 543 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de Banque de détail en France.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Dividendes reçus	2 486	1 869
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(655)	(326)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(630)	(649)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	16 433	6 621
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	41 224	35 813
Résultat de la comptabilité de couverture	890	(531)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**59 748**	**42 797**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Profits	**Pertes**	**Net**	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couverture de juste valeur	**18 368**	**(18 344)**	**24**	**(17 042)**	**16 874**	**(168)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	(3 849)	(13 609)	(17 458)	22 141	45 521	67 662
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	22 217	(4 735)	17 482	(39 183)	(28 647)	(67 830)
Couverture de flux de trésorerie	**7**	**(1)**	**6**	**50**	**(13)**	**37**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	7	(1)	6	50	(13)	37
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**394 404**	**(393 544)**	**860**	**477 874**	**(478 274)**	**(400)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	161 572	(232 848)	(71 276)	279 046	(199 461)	79 585
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	232 832	(160 696)	72 136	198 828	(278 813)	(79 985)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**412 779**	**(411 889)**	**890**	**460 882**	**(461 413)**	**(531)**

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie…) est présenté dans la note 3.5 « Comptabilité de couverture ».

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	**-**	**-**
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	62 593	60 741
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**62 593**	**60 741**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de dettes	(5 002)	(1 896)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**93**	**-**
Titres de dettes	(5 002)	(1 896)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**(5 002)**	**(1 896)**
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	**(4 909)**	**(1 896)**

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

Au cours de la période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à la cession d'actifs au coût amorti en raison de cessions fréquentes non significatives.

Ces cessions, encadrées et limitées conformément à IFRS 9, ne remettent pas en cause le modèle de gestion du portefeuille (dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs) auxquels les actifs financiers sont rattachés.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	108	-
Produits nets des immeubles de placement	1 018	7 115
Autres produits (charges) nets	(734)	4 511
Produits (charges) des autres activités	**392**	**11 626**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Charges de personnel	(236 056)	(226 837)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(7 004)	(7 830)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(130 602)	(129 652)
Charges générales d'exploitation	**(373 662)**	**(364 319)**

(1) Dont 13 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2025 contre 1 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie intégrées globalement est la suivante au titre de 2025 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

(en milliers d'euros hors taxes)	**Deloitte (1)**		**Forvis Mazars (1)**		Total 2025
	2025	2024	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**86**	**86**	**108**	**86**	**194**
Emetteur	86	86	86	86	172
Filiales intégrées globalement	-	-	22	-	22
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	-	-	-	-	-
Emetteur	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes (SACC)	**11**	**9**	**12**	**13**	**23**
Emetteur	11	9	11	9	22
Filiales intégrées globalement	-	-	1	4	1
Total	**97**	**95**	**120**	**99**	**217**

(1) CACs de l'entité consolidante (tête de palier)

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. :

(en milliers de francs suisses hors taxes)	**Ernst & Young SA**		Total 2025
	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**402**	**346**	**402**
Emetteur	0	0	0
Filiales intégrées globalement	402	346	402
Services autres que la certification des comptes	**25**	**26**	**25**
Emetteur	0	0	0
Filiales intégrées globalement	25	26	25
Total	**427**	**372**	**427**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le montant total des honoraires du cabinet Deloitte, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 97 milliers d'euros, dont 86 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 11 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant total des honoraires du cabinet Forvis Mazars, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 120 milliers d'euros, dont 108 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 12 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes (SACC) correspondent à des travaux complémentaires effectués à la demande de l'entité. Pour le Crédit Agricole Mutuel des Savoie, les travaux portent sur les éléments suivants :

- Contrôle du rapport de gestion
- Contrôle des conventions réglementées
- Contrôle du rapport annuel
- Travaux au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Travaux réalisés sur les comptes globalisés et Fonds de Résolution Unique (FRU)

Le montant total des honoraires du cabinet EY, Commissaire aux comptes de Crédit Agricole Next Banque (Suisse) S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 427 milliers de francs suisses, dont 402 milliers de francs suisses au titre la mission de certification des comptes (audit financier et audit prudentiel selon les obligations suisses) de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., et 25 milliers de francs suisses au titre de services autres que la certification des comptes (procédures convenues).

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	**(33 089)**	**(33 661)**
Immobilisations corporelles (1)	(33 085)	(33 657)
Immobilisations incorporelles	(4)	(4)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**3**	**(67)**
Immobilisations corporelles (2)	3	(67)
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**(33 086)**	**(33 728)**

(1) Dont (6 701) milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2025 contre (6 593) milliers d'euros au 31 décembre 2024

(2) Dont 3 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2025 contre (67) milliers d'euros au 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**(13 479)**	**(9 353)**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**19 887**	**(8 724)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	16 629	(11 497)
Engagements par signature	3 258	2 773
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(33 366)**	**(629)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(37 260)	1 182
Engagements par signature	3 894	(1 811)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**(17 191)**	**(28 474)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(18 725)	(30 412)
Engagements par signature	1 534	1 938
Autres actifs (C)	**(102)**	**(291)**
Risques et charges (D)	**(9 894)**	**(2 608)**
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+(B)+(C)+(D)	**(40 666)**	**(40 726)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 770)	(21 049)
Récupérations sur prêts et créances	784	19 368
comptabilisés au coût amorti	784	19 368
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(80)	(114)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(52)	(32)
Autres produits	-	-
Coût du risque	**(43 784)**	**(46 345)**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**(87)**	**883**
Plus-values de cession	7	966
Moins-values de cession	(94)	(83)
Résultat de cession sur participations consolidées	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	**-**	**-**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**(87)**	**883**

4.12 Impôts

Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôt courant (1) (2)	(43 866)	(30 088)
Charge d'impôt différé	13 143	12 313
Total Charge d'impôt	**(30 723)**	**(17 775)**

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe est nul en 2025

(2) Dont 7 295 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle au titre de la loi de Finance 2025 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution. A noter que les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 Md€ et 1,1Md€ disposent d'un « lissage » de la contribution exceptionnelle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie entre dans ce dispositif et se voit imposer une contribution exceptionnelle individuelle au taux effectif de 11,84%.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024).

Par ailleurs, une convention de régime de groupe fiscal fixe les règles de répartition et des modalités de paiement de cette contribution exceptionnelle.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 7 295 milliers d'euros dont 2 021 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	171 189	25,83%	(44 218)
Effet des différences permanentes		(1,42)%	2 427
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(0,66)%	1 130
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		6,05%	(10 352)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,72)%	1 235
Changement de taux		0,00%	-
Effet des autres éléments		(2,78)%	4 753
Taux et charge effectifs d'impôt		**17,95%**	**(30 723)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2025. La contribution exceptionnelle est présentée dans sa totalité sur la ligne « Effet des autres éléments ».

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à – 21 602 milliers d'euros. Toutes les différences temporelles font l'objet d'un actif ou d'un passif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	152 229	25,83%	(39 321)
Effet des différences permanentes		(3,22)%	4 895
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,60)%	2 432
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,00%	(9 283)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,99)%	1 514
Changement de taux		0,00%	-
Effet des autres éléments		(5,51)%	8 386
Taux et charge effectifs d'impôt		**11,68%**	**(17 775)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2024.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à – 11 147 milliers d'euros. Toutes les différences temporelles font l'objet d'un actif ou d'un passif d'impôt différé.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**5 419**	**(6 598)**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	5 419	(6 598)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**5 576**	**8 059**
Ecart de réévaluation de la période	5 576	8 059
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 442)**	**(2 092)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**9 553**	**(631)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4 724	(5 284)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**295 328**	**163 929**
Ecart de réévaluation de la période	304 080	158 099
Transferts en réserves	(2 614)	(2 001)
Autres variations	(6 138)	7 831
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(9 204)**	**(5 040)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**290 848**	**153 605**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**300 401**	**152 974**
Dont part du Groupe	296 588	156 335
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3 813	(3 361)

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour le pilotage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

1. Banque
2. Assurance
3. Immobilier

Ces lignes métier permettent au Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie de proposer aux clients des produits d'épargne, des crédits, des services bancaires, des produits d'assurance de biens et de personnes, des produits d'assurance-vie et prévoyance, mais également de la promotion immobilière et des financements spécialisés sur le territoire des deux Savoie.

L'activité de Banque de détail du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est également étendue à la Suisse par le biais de sa filiale suisse Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31/12/2025				
	Banque de détail	**Gestion d'actifs**	**Immobilier**	**Autre**	**Total**
Produit net bancaire (1)	**606 181**	**12 413**	**3 213**	**-**	**621 807**
Charges d'exploitation	(401 837)	(1 114)	(3 797)	-	(406 748)
Résultat brut d'exploitation	**204 344**	**11 299**	**(584)**	**-**	**215 059**
Coût du risque	(43 739)	77	(122)	-	(43 784)
Résultat d'exploitation	**160 606**	**11 376**	**(706)**	**-**	**171 276**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	253	17 811	18 065
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(87)	-	-	-	(87)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(797)	-	(797)
Résultat avant impôt	**160 519**	**11 376**	**(1 250)**	**17 811**	**188 456**
Impôts sur les bénéfices	(29 184)	(1 538)	(1)	-	(30 723)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat net	**131 335**	**9 838**	**(1 251)**	**17 811**	**157 734**
Participations ne donnant pas le contrôle	(6 474)	-	-	-	(6 474)
Résultat net part du Groupe	**124 861**	**9 838**	**(1 251)**	**17 811**	**151 260**

(1) Les produits et charges d'intérêts et assimilés relatifs à l'activité de banque de proximité s'élèvent à 246 282 milliers d'euros au 31.12.2025.

(en milliers d'euros)	31/12/2025				
	Banque de détail	**Gestion d'actifs**	**Immobilier**	**Autre**	**Total**
Actifs sectoriels	**38 902 656**	**250 603**	**66 365**	**39 174**	**39 258 798**
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	-	-	10 306	82 800	93 107
- dont écarts d'acquisition	-	-		-	-
Total Actif	**38 902 656**	**250 603**	**66 365**	**39 174**	**39 258 798**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2024		
	Banque de détail en France	**Banque de détail à l'étranger**	**Total**
Produit net bancaire	**501 948**	**93 790**	**595 738**
Charges d'exploitation	(321 043)	(77 004)	(398 047)
Résultat brut d'exploitation	**180 905**	**16 786**	**197 691**
Coût du risque	(43 155)	(3 190)	(46 345)
Résultat d'exploitation	**137 750**	**13 596**	**151 346**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7 804	-	7 804
Gains ou pertes nets sur autres actifs	876	7	883
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	**146 430**	**13 603**	**160 033**
Impôts sur les bénéfices	(16 693)	(1 082)	(17 775)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	**129 737**	**12 521**	**142 258**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(5 760)	(5 760)
Résultat net part du Groupe	**129 737**	**6 761**	**136 498**

(en milliers d'euros)	31/12/2024		
	Banque de détail en France	**Banque de détail à l'étranger**	**Total**
Actifs sectoriels	**30 795 936**	**7 031 317**	**37 827 252**
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	78 179	-	78 179
- dont écarts d'acquisition	-	-	-
Total Actif	**30 795 936**	**7 031 317**	**37 827 252**

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Résultat net part du Groupe	**dont Produit net bancaire**	**Actifs sectoriels**	**dont écarts d'acquisition**	**Résultat net part du Groupe**	**dont Produit net bancaire**	**Actifs sectoriels**	**dont écarts d'acquisition**
France (y compris DROM-COM)	143 660	527 336	31 995 910	7 875	29 738	501 979	30 795 934	-
Autres pays de l'Union européenne	7 600	94 471	7 262 889	-	6 761	93 790	7 031 317	-
Total	**151 260**	**621 807**	**39 258 799**	**7 875**	**36 499**	**595 769**	**37 827 251**	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	139 831	-	145 818	-
Banques centrales	443 817	-	454 799	-
Valeur au bilan	583 648	-	600 617	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 900	22 827
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	685 939	476 873
Instruments de capitaux propres	18 416	19 047
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	667 523	457 826
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**712 839**	**499 700**
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 607 261 milliers d'euros d'OPC au 31 décembre 2025 contre 415 969 milliers d'euros au 31 décembre 2024

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	26 466	22 189
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**26 466**	**22 189**

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.3 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 « Comptabilité de couverture ».

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	**Pertes latentes**	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 256 759	872 481	(19 133)	1 942 807	580 766	(22 747)
Total	**2 256 759**	**872 481**	**(19 133)**	**1 942 807**	**580 766**	**(22 747)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	*Pertes latentes*	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Actions et autres titres à revenu variable	50 429	9 303	(6 012)	39 874	4 396	(5 229)
Titres de participation non consolidés	2 206 330	863 178	(13 121)	1 902 933	576 370	(17 518)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 256 759**	**872 481**	**(19 133)**	**1 942 807**	**580 766**	**(22 747)**
Impôts sur les bénéfices		(27 141)	1 049		(18 813)	1 060
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**845 341**	**(18 084)**		**561 953**	**(21 687)**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**	**Juste Valeur à la date de décomptabilisation**	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**
Actions et autres titres à revenu variable	5 464	1 841	-	777	366	(356)
Titres de participation non consolidés	10 848	773	-	3 479	2 210	(218)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**16 312**	**2 614**	**-**	**4 256**	**2 576**	**(574)**
Impôts sur les bénéfices		(376)	-		(43)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**2 238**	**-**		**2 533**	**(574)**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à la cession des titres SEM VALLOIRE, AD SOFTWARE, RUPTURE TECHNOLOGIES, ECM GROUP, GROUPE MECALAC, SOCIETE DES 3 VALLEES, EONA, HAUTE SAVOIE DEMAIN, SAF AEROGROUP et SCI SUD II. Cette cession résulte de la décision de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de de se désengager de l'activité de ces sociétés.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 610 712	3 313 108
Prêts et créances sur la clientèle	29 090 149	28 439 961
Titres de dettes	2 017 097	2 066 900
Valeur au bilan	**34 717 958**	**33 819 969**

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	313 157	221 037
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	313 145	221 021
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	183 373	287 136
Prêts subordonnés	6 540	6 381
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	**503 070**	**514 554**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**503 070**	**514 554**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	240 545	267 887
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 867 097	2 530 667
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**3 107 642**	**2 798 554**
Valeur au bilan	**3 610 712**	**3 313 108**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	8 419	4 597
Autres concours à la clientèle	29 417 251	28 755 341
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	561	561
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	35 093	43 827
Comptes ordinaires débiteurs	71 770	70 347
Valeur brute	**29 533 094**	**28 874 673**
Dépréciations	(442 945)	(434 712)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**29 090 149**	**28 439 961**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	**29 090 149**	**28 439 961**

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Effets publics et valeurs assimilées	278 403	255 011
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 740 264	1 813 490
Total	**2 018 667**	**2 068 501**
Dépréciations	(1 569)	(1 601)
Valeur au bilan	**2 017 097**	**2 066 900**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2025

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**614 971**	**77 926**	**537 045**	**-**	**591 104**	**585 498**	**71 724**	**513 774**	**-**	**585 427**	**5 677**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	537 045	-	537 045	-	513 872	513 774	-	513 774	-	513 774	98	-	-	-
Prêts et créances	77 926	77 926	-	-	77 232	71 724	71 724	-	-	71 653	5 579	-	-	-
Total Actifs financiers	**614 971**	**77 926**	**537 045**	**-**	**591 104**	**585 498**	**71 724**	**513 774**	**-**	**585 427**	**5 677**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**614 971**	**77 926**	**537 045**	**-**	**591 104**	**585 498**	**71 724**	**513 774**	**-**	**585 427**	**5 677**	**-**	**-**	**-**

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2024

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**707 907**	**94 273**	**613 634**	**-**	**706 798**	**697 611**	**83 977**	**613 634**	**-**	**696 824**	**9 974**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	613 634	-	613 634	-	613 634	613 634	-	613 634	-	613 634	-	-	-	-
Prêts et créances	94 273	94 273	-	-	93 164	83 977	83 977	-	-	83 190	9 974	-	-	-
Total Actifs financiers	**707 907**	**94 273**	**613 634**	**-**	**706 798**	**697 611**	**83 977**	**613 634**	**-**	**696 824**	**9 974**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**707 907**	**94 273**	**613 634**	**-**	**706 798**	**697 611**	**83 977**	**613 634**	**-**	**696 824**	**9 974**	**-**	**-**	**-**

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens d'IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2025

Néant

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2024

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2025

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2024

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit (1)	18 195 601	17 772 540
Dettes envers la clientèle	12 687 711	12 458 393
Dettes représentées par un titre (1)	2 618 121	2 313 292
Valeur au bilan	**33 501 433**	**32 544 225**

(1) La présentation au passif des emprunts obligataires émis par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., a fait l'objet d'un reclassement des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre. Sur la clôture 2024, les emprunts obligataires avaient été positionnés dans les dettes envers les établissements de crédit pour un montant de 2 229 millions d'euros et ont été repositionnés dans les dettes représentées par un titre.

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 547 374	4 110 205
dont comptes ordinaires créditeurs	34 535	15 036
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	513 774	613 689
Total	**2 061 148**	**4 723 894**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	16 134 453	15 277 961
Total	**16 134 453**	**15 277 961**
Valeur au bilan	**18 195 601**	**20 001 855**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	8 842 646	8 286 052
Comptes d'épargne à régime spécial	67 963	69 778
Autres dettes envers la clientèle	3 777 102	4 102 563
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	**12 687 711**	**12 458 393**

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires (1)	2 618 121	2 313 292
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	**2 618 121**	**2 313 292**

(1) La présentation au passif des emprunts obligataires émis par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., a fait l'objet d'un reclassement des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre. Sur la clôture 2024, les emprunts obligataires avaient été positionnés dans les dettes envers les établissements de crédit pour un montant de 2 229 millions d'euros et ont été repositionnés dans les dettes représentées par un titre.

Émissions de dette "Senior non préférée"

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2025 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1)	217 924	-	217 924	121 507	70 183	26 234
Prises en pension de titres (2)	183 373	-	183 373	183 373	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**401 297**	**-**	**401 297**	**304 880**	**70 183**	**26 234**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2024 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1)	190 896	-	190 896	165 178	-	25 718
Prises en pension de titres (2)	287 136	-	287 136	287 136	-	-
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**478 032**	**-**	**478 032**	**452 314**	**-**	**25 718**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 0 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

(3) Le montant des autres instruments financiers soumis à compensation représente 0 % des autres actifs financiers à l'actif à la date d'arrêté.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2025					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1)	144 535	-	144 535	121 507	12 574	10 454
Mises en pension de titres (2)	513 774	-	513 774	183 373	7 800	322 601
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**658 309**	**-**	**658 309**	**304 880**	**20 374**	**333 055**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 37 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2024					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1)	196 028	-	196 028	165 178	10 590	20 260
Mises en pension de titres (2)	613 689	-	613 689	287 136	7 721	318 832
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**809 717**	**-**	**809 717**	**452 314**	**18 311**	**339 092**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 5 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 1 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des autres instruments financiers soumis à compensation représente 0 % des autres instruments financiers au passif à la date d'arrêté.

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	29 163	28 290
Impôts différés	106 354	102 986
Total Actifs d'impôts courants et différés	**135 517**	**131 276**
Impôts courants	2 224	3 906
Impôts différés	4 131	3 177
Total Passifs d'impôts courants et différés	**6 355**	**7 083**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**125 542**	**-**	**114 747**	**3**
Charges à payer non déductibles	472	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	74 478	-	67 935	-
Autres différences temporaires (1)	50 592	-	46 812	3
Impôts différés sur réserves latentes	**(20 806)**	**1 473**	**(10 633)**	**956**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(26 891)	(759)	(18 159)	(359)
Couverture de flux de trésorerie	4 990	-	6 432	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 094	2 234	1 094	1 315
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
Impôts différés sur résultat	**1 618**	**2 658**	**(1 128)**	**2 224**
Total Impôts différés	**106 354**	**4 131**	**102 986**	**3 183**

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est nulle en 2024 comme en 2025

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Positions fiscales incertaines et contrôles fiscaux

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'identifie pas de position fiscale incertaine.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs	**187 318**	**156 701**
Comptes de stocks et emplois divers	20 713	3 804
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	166 540	152 684
Comptes de règlements	65	213
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	**152 972**	**153 404**
Comptes d'encaissement et de transfert	43 128	47 783
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	933	938
Produits à recevoir	89 699	89 104
Charges constatées d'avance	6 814	5 676
Autres comptes de régularisation	12 399	9 903
Valeur au bilan	**340 290**	**310 105**

(1) Dont 6 625 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2025 contre 6 625 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (Cf. note 6.15).

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs (1)	**329 242**	**275 006**
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	244 270	182 362
Versements restant à effectuer sur titres	67 727	71 777
Dettes locatives	17 245	20 867
Autres	-	-
Comptes de régularisation	**215 833**	**199 663**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	34 976	29 772
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9 393	10 479
Produits constatés d'avance	95 606	87 615
Charges à payer	71 533	68 210
Autres comptes de régularisation	4 325	3 587
Valeur au bilan	**545 075**	**474 669**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Néant

6.12 Immeubles de placement

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	123 728	10 775	36 189	(22 625)	-	-	148 067
Amortissements et dépréciations	(13 756)	(936)	(4 431)	682	-	-	(18 441)
Valeur au bilan (1)	**109 972**	**9 839**	**31 758**	**(21 943)**	-	-	**129 626**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	4 030	99 924	18 963	-	-	811	123 728
Amortissements et dépréciations	(2 238)	(8 105)	(12 369)	-	-	8 956	(13 756)
Valeur au bilan (1)	**1 792**	**91 819**	**6 594**	-	-	**9 767**	**109 972**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, s'élève à 129 781 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 85 988 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	8 593	4 304
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	121 188	81 684
Valeur de marché des immeubles de placement		**129 781**	**85 988**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.
Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	481 972	166	25 155	(13 900)	1 070	1	**494 464**
Amortissements et dépréciations	(297 940)	(39)	(33 125)	12 130	(572)	-	**(319 546)**
Valeur au bilan	**184 032**	**127**	**(7 970)**	**(1 770)**	**498**	**1**	**174 918**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	69 139	-	23	(2 279)	-	(1)	**66 882**
Amortissements et dépréciations	(38 396)	-	(4)	2 279	-	-	**(36 121)**
Valeur au bilan	**30 743**	-	**19**	-	-	**(1)**	**30 761**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	456 999	2 921	31 195	(8 150)	(994)	1	481 972
Amortissements et dépréciations	(270 415)	(377)	(33 764)	6 184	432	-	(297 940)
Valeur au bilan	**186 584**	**2 544**	**(2 569)**	**(1 966)**	**(562)**	**1**	**184 032**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	69 140	-	-	-	-	(1)	69 139
Amortissements et dépréciations	(38 392)	-	(4)	-	-	-	(38 396)
Valeur au bilan	**30 748**	-	**(4)**	-	-	**(1)**	**30 743**

6.14 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET
CAD INVEST	-	-	8 672	-	(797)	-	-	8 672	7 875
TOTAL	-	-	**8 672**	-	**(797)**	-	-	**8 672**	**7 875**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité CAD Invest, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a comptabilisé un Goodwill suite au rachat total des titres de la société. La valeur du Goodwill a été constituée sur la base de la projection de l'activité de la filiale. Il fait l'objet d'un test de dépréciation concomitant au résultat généré chaque année.

6.15 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	5 120	-	197	-	(786)	-	-	4 531
Risques d'exécution des engagements par signature	30 496	-	57 919	(134)	(66 605)	43	-	21 719
Risques opérationnels	12 922	-	7 294	(23)	(201)	-	-	19 992
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 081	-	1 552	(128)	-	75	(4 179)	8 401
Litiges divers	18 957	-	9 505	(403)	(3 357)	-	-	24 702
Participations	82	-	-	-	(82)	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 628	-	3 925	(2 399)	(374)	39	-	7 819
TOTAL	**85 286**	**-**	**80 392**	**(3 087)**	**(71 405)**	**157**	**(4 179)**	**87 164**

(1) Dont 6 439 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 961 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	7 232	-	-	-	(2 113)	-	-	5 120
Risques d'exécution des engagements par signature	33 547	-	84 727	(110)	(87 627)	(43)	-	30 496
Risques opérationnels	13 419	-	465	(234)	(728)	-	-	12 922
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 353	-	598	(133)	(151)	(64)	477	11 081
Litiges divers	16 281	-	5 628	(456)	(2 496)	-	-	18 957
Participations	-	-	82	-	-	-	-	82
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 924	-	2 396	(1 046)	(1 597)	(49)	-	6 628
TOTAL	**87 756**	**-**	**93 897**	**(1 979)**	**(94 712)**	**(157)**	**477**	**85 286**

(1) Dont [X] milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont [XX] milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

➢ Risques sur les produits épargne-logement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 1.2. " Principes et méthode comptables - Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers passifs financiers - produits de la collecte ". Pour ce faire, elle utilise le modèle national.

➢ Risques d'exécution des engagements par signature

Il s'agit essentiellement de la couverture des risques supportés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre d'engagements donnés à des contreparties en souffrance ainsi qu'à la couverture des risques propres aux engagements hors-bilan. Les risques couverts sont de plusieurs types :

- Risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. accusant un retard de 90 jours, pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est porté garante (728 milliers d'euros) ;
- Autres risques sur engagements donnés pour des clients (3 736 milliers d'euros) ;

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

- Provision de buckets sur les engagements de financement et de garantie sains et dégradés pour 12 787 milliers d'euros dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et 3 721 milliers d'euros dans les comptes de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A..

➢ Risques opérationnels

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information ou le risque juridique.

➢ Engagements sociaux

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 1 961 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont partiellement prises en charge par un organisme spécialisé auquel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le montant de provisions complémentaires pour primes et indemnités de départ à la retraite de 6 439 milliers d'euros se décompose ainsi : 1 124 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et 5 315 milliers d'euros pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

➢ Litiges divers

Il s'agit principalement de litiges clientèle pour 24 031 milliers d'euros.

➢ Autres risques

A 7 819 milliers d'euros, ce poste est essentiellement composé de :
- 2 487 milliers d'euros au titre d'intérêts sur DAT à taux progressif souscrits par la clientèle ;
- 5 332 milliers d'euros d'autres provisions pour risques et charges (frais administratifs, assurances courtage, …).

➢ Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	258 070	398 059
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	222 627	272 945
Ancienneté de plus de 10 ans	1 882 075	1 883 075
Total plans d'épargne-logement	**2 362 772**	**2 554 079**
Total comptes épargne-logement	**370 282**	**365 707**
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	**2 733 054**	**2 919 786**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2025 pour les données au 31 décembre 2025 et à fin novembre 2024 pour les données au 31 décembre 2024.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement	23 636	17 033
Comptes épargne-logement	5 212	4 035
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	**28 848**	**21 068**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	**388**	**952**
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	**763**	**538**
Ancienneté de plus de 10 ans	**3 044**	**3 490**
Total plans d'épargne-logement	**4 195**	**4 981**
Total comptes épargne-logement	**336**	**139**
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	**4 531**	**5 120**

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.

- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.

- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant comptes d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie « Cadre général ».

➢ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 150 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 235 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (Cf. note 6.10).

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.16 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	6	9
Valeur au bilan	**6**	**9**

Émissions de dettes subordonnées

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.17 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2025

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 31/12/2024	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2025	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**2 349 596**	**-**	**-**	**2 349 596**	**25,00%**	**0,00%**
Dont part Sacam Mutualisation	2 349 596	-	-	2 349 596	25,00%	0,00%
Parts sociales	**7 048 772**	**-**	**-**	**7 048 772**	**75,00%**	**0,00%**
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735	-	-	7 048 735	75,00%	0,00%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	36	-	-	36	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
Total	**9 398 368**	**-**	**-**	**9 398 368**	**100,00%**	**0,00%**

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant total du capital est de 187 967 milliers d'euros.

Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont composés de parts sociales et de CCA.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 26/03/2026 le paiement d'un dividende par part sociale de 1,07 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2022	4,18	2,75%
2023	3,95	3,80%
2024	3,54	4,80%
Prévu 2025	3,76	5,36%

Affectation du résultat et fixation du dividende 2025

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2025 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 26/03/2026.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 117 735 991,63 €, comme suit :

- À hauteur de la somme de 7 542 186,04 € au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales,
- A hauteur de la somme de 8 834 480,96 € au titre de dividendes versés aux porteurs de CCA,
- A hauteur de la somme de 76 019 493,47 € à la Réserve Légale,
- Le solde, soit la somme de 25 339 831,16 € à la Réserve Facultative.

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 15 avril 2026.

Instruments financiers à durée indéterminée

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

	31/12/2025					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	583 648	-	-	-	-	**583 648**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 000	2 417	36 809	34 239	638 374	**712 839**
Instruments dérivés de couverture	-	1 250	36 782	152 992	-	**191 024**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	2 256 762	**2 256 759**
Actifs financiers au coût amorti	1 479 973	2 118 336	10 218 677	20 740 725	160 247	**34 717 958**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(115 525)					**(115 525)**
Total Actifs financiers par échéance	**1 949 096**	**2 122 003**	**10 292 268**	**20 927 956**	**3 055 383**	**38 346 703**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	409	1 145	1 957	22 955	-	**26 466**
Instruments dérivés de couverture	686	3 263	24 203	89 916	-	**118 068**
Passifs financiers au coût amorti	10 070 642	5 333 359	10 753 789	4 983 218	2 360 425	**33 501 434**
Dettes subordonnées	-	6	-	544	(544)	**6**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(3 325)					**(3 325)**
Total Passifs financiers par échéance (1)	**10 068 412**	**5 337 773**	**10 779 949**	**5 096 633**	**2 359 881**	**33 642 649**

	31/12/2024					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	600 617	-	-	-	-	**600 617**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	745	2 663	19 672	30 712	449 410	**503 202**
Instruments dérivés de couverture	133	2 026	35 864	130 046	-	**168 069**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 942 810	**1 942 810**
Actifs financiers au coût amorti	1 483 019	2 290 337	9 707 909	20 177 843	160 860	**33 819 968**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(48 215)					**(48 215)**
Total Actifs financiers par échéance	**2 036 299**	**2 295 026**	**9 763 445**	**20 338 601**	**2 553 080**	**36 986 451**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	674	1 286	2 287	17 942	-	**22 189**
Instruments dérivés de couverture	1 046	2 858	28 716	141 219	-	**173 839**
Passifs financiers au coût amorti	9 885 746	5 019 899	10 263 254	5 325 219	2 050 108	**32 544 226**
Dettes subordonnées	-	9	-	544	(544)	**9**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(3 193)					**(3 193)**
Total Passifs financiers par échéance (1)	**9 884 273**	**5 024 052**	**10 294 257**	**5 484 924**	**2 049 564**	**32 737 070**

(1) Dont 74 898 milliers d'euros de dettes rattachées en 2025 contre 92 886 milliers d'euros en 2024

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

7 *Avantages au personnel et autres rémunérations*

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements (1)	(139 472)	(132 468)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(14 389)	(14 236)
Charge au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 555)	(2 961)
Autres charges sociales	(47 198)	(46 566)
Intéressement et participation	(14 717)	(14 155)
Impôts et taxes sur rémunération	(16 725)	(16 451)
Total Charges de personnel	**(236056)**	**(226 837)**

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 352 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 307 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Dont médailles du travail pour 128 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 133 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024
France	2 573	2 577
Étranger	243	228
Total	**2 816**	**2 805**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones (2)
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**45 207**	**36 729**	**81 936**	**98 668**
Ecart de change	-	455	455	(703)
Coût des services rendus sur l'exercice	3 606	2 800	6 406	7 492
Coût financier	1 512	362	1 874	2 060
Cotisations employés	-	1 324	1 324	2 295
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	(98)	(98)	-
Variations de périmètre	(159)	-	(159)	60
Prestations versées (obligatoire)	(2 595)	(1 368)	(3 963)	(6 090)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(656)	776	120	4 514
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(959)	(1 474)	(2 433)	4 929
Dette actuarielle à la clôture	**45 956**	**39 506**	**85 462**	**113 225**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Les données au 31/12/2024 sont présentées avant élimination des minoritaires

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024 (1)
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	3 606	2 726	6 332	7 526
Charge/produit d'intérêt net	84	25	109	(464)
Impact en compte de résultat à la clôture	**3 690**	**2 751**	**6 441**	**7 062**

(1) Les données au 31/12/2024 sont présentées avant élimination des minoritaires

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones (2)
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	**(5 820)**	**1 817**	**(4 003)**	**2 826**
Ecart de change	-	32	32	(72)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(156)	1 032	876	4 232
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	656	(776)	(120)	(4 514)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	959	1 474	2 433	(4 929)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	**(4 361)**	**3 580**	**(781)**	**(2 457)**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Les données au 31/12/2024 sont présentées avant élimination des minoritaires

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones (1)
Juste valeur des actifs à l'ouverture	**44 475**	**33 927**	**78 042**	**99 137**
Ecart de change	-	428	428	(667)
Intérêt sur l'actif (produit)	1 428	337	1 765	2 132
Gains/(pertes) actuariels	(156)	1 032	876	4 232
Cotisations payées par l'employeur	3 192	2 066	5 258	6 161
Cotisations payées par les employés	-	1 324	1 324	2 295
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(159)	-	(159)	60
Taxes, charges administratives et primes	-	(24)	(24)	(34)
Prestations payées par le fonds	(2 595)	(1 328)	(3 923)	(6 013)
Juste valeur des actifs à la clôture	**46 185**	**37 762**	**83 947**	**107 303**

(1) Les données au 31/12/2024 sont présentées avant élimination des minoritaires

Variation de juste valeur des droits à remboursement

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones (1)
Dette actuarielle à la clôture	**45 956**	**39 506**	**85 462**	**113 223**
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(46 185)	(37 762)	(83 947)	(107 303)
Position nette (passif) / actif à la clôture	**229**	**(2 870)**	**(2 641)**	**(7 985)**

(1) Les données au 31/12/2024 sont présentées avant élimination des minoritaires

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	3,24% à 3,79%	0,00%	3,18% à 3,38%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,88%	0,00%	2,69%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	0% à 5,49%	0,00%	0% à 4,05%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	En montant	dont coté	En %	En montant	dont coté	En %	En montant	dont coté
Actions	20,79%	9 604	-	38,67%	27 041	27 041	31,56%	36 645	27 041
Obligations	70,48%	32 551	-	17,64%	12 334	12 334	38,66%	44 885	12 334
Immobilier	8,73%	4 030		23,73%	16 596		17,76%	20 626	
Autres actifs	0,00%	-		19,96%	13 959		12,02%	13 959	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2025, les taux de sensibilité démontrent que :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement comprise entre 0,78 % à 2,84 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement comprise entre 0,81 % et 3,01 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 6 439 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2025.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Rémunération variable collective :

La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque Caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

La participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise, et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et sur le niveau de la participation.

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide, par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investi en valeurs mobilières ou monétaires. Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de déblocage anticipé) mais elles sont, en contrepartie, exonérées d'impôt sur le revenu.

Engagements en matière de médailles :

Les primes exceptionnelles, versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi :

Dans le cadre de prestations définies, ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le groupe Crédit Agricole.

7.6 Paiements à base d'actions

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 10 directeurs ainsi que les 18 membres du Conseil d'Administration. Il est également composé du Directeur Général et du Comité de Direction de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie en 2025 s'établissent comme suit :
- Avantages à court terme : 5 338 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 805 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

La rémunération des membres du Comité de Direction de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'élève à 2 591 milliers de francs suisses.

Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont perçu en 2025, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 377 milliers d'euros contre 363 milliers d'euros en 2024.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Immobilisations corporelles détenues en propre	157 404	163 011
Droits d'utilisation des contrats de location	17 513	21 019
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	**174 917**	**184 030**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, …) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur de nombreux actifs qui concernent uniquement des baux immobiliers.
Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**31/12/2024**	**Variations de périmètre**	**Augmentations (acquisitions)**	**Diminutions (cessions)**	**Ecarts de conversion**	**Autres mouvements**	**31/12/2025**
Immobilier							
Valeur brute	50 270	-	4 851	(2 339)	397	-	53 179
Amortissements et dépréciations	(29 251)	-	(6 743)	560	(233)	-	(35 666)
Total Immobilier	**21 019**	**-**	**(1 892)**	**(1 779)**	**164**	**-**	**17 513**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Droits d'utilisation	**21 019**	**-**	**(1 892)**	**(1 779)**	**164**	**-**	**17 513**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilier							
Valeur brute	43 554	-	9 386	(2 306)	(364)	-	50 270
Amortissements et dépréciations	(23 461)	-	(6 700)	748	162	-	(29 251)
Total Immobilier	**20 093**	**-**	**2 686**	**(1 558)**	**(202)**	**-**	**21 019**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Total Droits d'utilisation	**20 093**	**-**	**2 686**	**(1 558)**	**(202)**	**-**	**21 019**

Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	**5 501**	**9 276**	**2 469**	**17 245**

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	**5 652**	**12 447**	**2 768**	**20 867**

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(215)	(252)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	**(215)**	**(252)**
Charges relatives aux contrats de location court terme	(1 791)	(1 554)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	-	-
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	4	8
Total Charges générales d'exploitation	**(1 787)**	**(1 546)**
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(6 701)	(6 593)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	**(6 701)**	**(6 593)**
Total Charges et produits de contrats de location	**(8 703)**	**(8 391)**

Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	**(8 677)**	**(8 295)**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.
Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Location-financement	-	-
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	-
Produits financiers tirés des créances locatives	-	-
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	**7 352**	**21 681**
Produits locatifs	7 352	21 681

Echéancier des paiements de loyers à recevoir

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	**2 264 132**	**2 164 051**
Engagements de financement	**1 652 250**	**1 525 145**
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	4 000
Engagements en faveur de la clientèle	1 652 250	1 521 145
Engagements de garantie	**611 882**	**638 906**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	23 144	17 822
Engagements d'ordre de la clientèle	588 738	621 084
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	**11 582 012**	**10 944 740**
Engagements de financement	**226 067**	**237 904**
Engagements reçus des établissements de crédit	226 067	237 904
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**11 355 945**	**10 706 836**
Engagements reçus des établissements de crédit	2 578 526	2 739 015
Engagements reçus de la clientèle	8 777 419	7 967 821
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise *Additional Credit Claims Corporates* dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances « Prêts Garantis par l'Etat » restent éligibles aux remises de créances en Banque Centrale.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	8 085 616	8 252 194
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	207	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	513 774	613 689
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**8 599 597**	**8 865 883**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	196 344	308 185
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**196 344**	**308 185**

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 8 085 616 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 8 252 194 milliers d'euros en 2024. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté notamment :

- 1 461 164 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 558 902 milliers d'euros en 2024 *;*

- 222 590 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 302 100 milliers d'euros en 2024 ;

- 6 401 862 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 6 391 192 milliers d'euros en 2024.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

10 Reclassements d'instruments financiers

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan des tableaux inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur (Cf. note 3.5 « Comptabilité de couverture »). En revanche, la valeur comptable des éléments présentés dans ce tableau n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;

- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 31 décembre 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée dans le tableau ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

  Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.

- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Prêts et créances	**32 700 861**	**32 327 466**	**-**	**3 663 932**	**28 663 534**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 610 712**	**3 571 079**	**-**	**3 545 623**	**25 456**
Prêts et créances sur la clientèle	**29 090 149**	**28 756 387**	**-**	**118 309**	**28 638 078**
Titres de dettes	**2 017 097**	**1 929 926**	**1 451 506**	**478 420**	**-**
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**34 717 958**	**34 257 392**	**1 451 506**	**4 142 352**	**28 663 534**

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2024	Juste valeur au 31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Prêts et créances	**31 753 069**	**31 603 820**	**-**	**3 432 303**	**28 171 517**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 313 108**	**3 334 282**	**-**	**3 303 643**	**30 639**
Prêts et créances sur la clientèle	**28 439 961**	**28 269 538**	**-**	**128 660**	**28 140 878**
Titres de dettes	**2 066 900**	**1 956 449**	**1 423 449**	**533 000**	**-**
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**33 819 969**	**33 560 269**	**1 423 449**	**3 965 303**	**28 171 517**

L'écart de réévaluation à l'actif du bilan s'élève à -115,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre -48,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. En tenant compte de cette réévaluation, l'écart entre la juste valeur indicative et la valeur comptable à l'actif serait de -576 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Juste valeur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	18 195 602	18 036 849	-	18 036 303	546
Dettes envers la clientèle	12 687 711	12 685 968	-	12 619 013	66 955
Dettes représentées par un titre	2 618 121	2 618 050	71 653	2 546 397	-
Dettes subordonnées	6	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	33 501 440	33 340 867	71 653	33 201 713	67 501

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2024	Juste valeur au 31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	20 001 855	20 004 478	-	20 004 152	326
Dettes envers la clientèle	12 458 393	12 817 722	-	12 810 567	7 155
Dettes représentées par un titre	83 977	83 190	83 190	-	-
Dettes subordonnées	9	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	32 544 234	32 905 390	83 190	32 814 719	7 481

L'écart de réévaluation au passif du bilan s'élève à -3,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre -3,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. En tenant compte de cette réévaluation, l'écart entre la juste valeur indicative et la valeur comptable au passif serait de -164 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**26 900**	**-**	**26 900**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	26 900	-	26 900	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	**685 939**	**533 922**	**41 200**	**110 817**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**18 416**	**-**	**18 416**	**-**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**667 523**	**533 922**	**22 784**	**110 817**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	667 523	533 922	22 784	110 817
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 256 759**	**59**	**2 256 697**	**-**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 256 759	59	2 256 697	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**191 024**	**-**	**191 024**	**-**
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**3 160 622**	**533 981**	**2 515 821**	**110 817**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(1) Le montant des OPC s'élève à 607 261 milliers d'euros au 31/12/2025 et classé en niveau 1 pour 500 161 milliers d'euros et en niveau 3 pour 107 100 milliers d'euros.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**22 827**	**-**	**22 827**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 827	-	22 827	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	**476 873**	**329 919**	**38 734**	**108 220**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**19 047**	**-**	**19 047**	**-**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**457 826**	**329 919**	**19 687**	**108 220**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	457 826	329 919	19 687	108 220
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 942 807**	**75**	**1 942 729**	**-**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 942 807	75	1 942 729	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**168 069**	**-**	**168 069**	**-**
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**2 610 576**	**329 994**	**2 172 359**	**108 220**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(1) Le montant des OPC s'élève à 314 millions d'euros au 31/12/2024 et classé en niveau 1 pour 209 millions d'euros et en niveau 3 pour 105 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**26 466**	**-**	**26 466**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	26 466	-	26 466	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**118 068**	**-**	**118 068**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**144 535**	**-**	**144 535**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**22 189**	**-**	**22 189**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 189	-	22 189	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**173 839**	**-**	**173 839**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**196 028**	**-**	**196 028**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Changements de modèles de valorisation

Néant

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Les instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 sont les titres suivants :

DESIGNATION DES VALEURS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR LIQUIDATIVE	GAINS ET PERTES LATENTS DEPUIS L'ORIGINE	GAINS ET PERTES LATENTS SUR LA PERIODE
TSDI GROUPE ARCADE 12/2020	65	67	2	4
ACE AERO PARTNERS PARTS B2	824	1021	197	30
ALBACAP 1 FCPI	2 000	2523	523	251
AMBITION AGRI AGRO DIRECT LENDING	3 000	3027	27	14
AMBITION AGRI-AGRO INV FPCI	4 000	4173	173	2206
AMBITION INDUSTRIE PARTS A	2 582	2641	59	4
AMUNDI AURA BY CA 2	8 000	8037	37	9
AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND A1	3 561	4131	570	-196
ANDERA SMART INFRA 1	2 000	2249	249	265
ARAC III - AUVERGNE RHONE ALPES CREATION III	635	562	-73	-33
AREPE FUND A1 / ENZA RE	5 000	2426	-2 574	-1119
AXELEO CAPITAL 1	195	365	170	32
CA AMBITION AGRI AGRO TECH	1 000	953	-47	-20
CA ENERGIE ET TERRITOIRE FCPI	1 992	2005	13	5
CAP AUTREMENT	2 000	2211	211	247
CAP CROISSANCE (EX SOFIMAC CROISSANCE 3)	972	1006	35	-18
CAPENERGIE 4	4 143	4648	506	-1204
CAPENERGIE 5	10 000	9892	-108	-27
CICLAD 7 –PART A1	2 000	2031	31	137
CLEAN H2 INFRA FUND	3 986	4004	18	143
CLEAN HYDROGEN EQUIPMENT FUND	2 000	1968	-32	76
CONSTRUCTION ENERGIE PLUS 2	4 000	4094	94	184

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

DEVELOPPEMENT FILIERE BOIS	1 000	953	-47	-12
ENERGIE ET ECONOMIE BAS CARBONNE	2 000	1958	-42	-42
FAMAE IMPACT 1	2 000	1766	-234	-71
FCPR ARVE INDUSTRIES CAPITAL	0	0	0	-54
FCPR EMERGENCE INNOVATION 2	300	303	3	-58
FCPR FIMIEEC	0	116	116	36
PME IV	3 000	2979	-21	0
FCT AURA BY CA	2 220	2245	25	-577
FIT III PART A	3 000	2963	-37	-37
FPCI FONDS SOUVERAIN AUVERGNE RHONE ALPES	2 000	1696	-304	8
FRI ARA 2	335	282	-53	-56
FRI AUVERGNE RHONE ALPES 1	72	1	-71	-7
GEOPHOROS PARTS A2	1 915	1930	15	-92
LINKSPORT CAPITAL FPCI	500	444	-56	4
MBO CAPITAL 5	2 000	1779	-221	-89
SEVEN2 FPCI (EX APAX DEVELOPMENT)	1 324	3022	1 699	-140
SIPAREX MID CAP 3 FCPI	17	258	241	-142
SIPAREX MID CAP 4	1 000	953	-47	-17
SOFINNOVA INDUSTRIAL BIOTECH 2	2 000	1905	-95	54
STARQUEST PROTECT	2 000	1878	-122	-23
SUPERNOVA 2	3 000	2535	-465	-247
SUPERNOVA INNOVATION 3 FCPR	2 000	1892	-108	-37
TILT CAPITAL FUND 1	5 000	4750	-251	-164
TOMORROW PRIVATE EQUITY FUND I	2 000	1726	-274	-87
UI CAP 7	2 000	1968	-32	-9
YOTTA GROWTH INDUSTRY FCPI	2 000	1940	-60	-60
YOTTA SMART INDUSTRY FPCI	778	894	116	12

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture 31/12/2024	**108 220**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	364	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	364	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	5 603	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(3 370)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture 31/12/2025	**110 817**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Tableau 2 sur 3

(en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Solde de clôture 31/12/2024	**-**	**-**	**-**	**108 220**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	364	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	364	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	5 603	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(3 370)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture 31/12/2025	**-**	**-**	**-**	**110 817**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Tableau 3 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables**	**Instruments dérivés de couverture**
Solde de clôture 31/12/2024	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture 31/12/2025	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**291**
Comptabilisés en résultat	291
Comptabilisés en capitaux propres	-

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
SETAM	Influence notable	30/11/2025 majoré du résultat prévisionnel de la période allant du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026 selon le dernier atterrissage connu au prorata du mois de décembre 2025	Date de l'arrêté annuel de la filiale et information financière non disponible

13.1 Information sur les filiales

13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions règlementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumise aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires
Les filiales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Contraintes légales
Les filiales du la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties
La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont essentiellement détenus en vue de satisfaire ses obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un fonds dédié consolidé : Adret Gestion. Ce fonds est détenu à 100% par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 119 millions d'euros aux FCT.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

13.2 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2025, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 93 106 milliers d'euros (78 178 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie exerce une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

(en milliers d'euros)	31/12/2025					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)
Entreprises associées						
SETAM	38,13%	82 800	-	-	17 811	64 987
FINAURA	10,00%	10 306	-	-	253	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**93 106**			**18 064**	**64 987**
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		**93 106**			**18 064**	**64 987**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

(en milliers d'euros)	31/12/2024					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)
Entreprises associées						
SETAM	38,13%	68 125	-	-	7 197	60 928
FINAURA	10,00%	10 053			606	9 447
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**78 178**			**7 803**	**70 375**
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		**78 178**			**7 803**	**70 375**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2025. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	PNB	**Résultat net**	**Total actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
SETAM (1)	N/A	20 361	217 316	170 218
FINAURA (1)	N/A	2 649	100 512	100 403
Autres	-	-	-	-

1. Données 2024 établies en normes françaises

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	PNB	**Résultat net**	**Total actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
SETAM (1)	N/A	18 213	194 047	169 877
FINAURA (1)	N/A	(3 625)	97 843	97 440
Autres	-	-	-	-

2. Données 2023 établies en normes françaises

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Néant

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

13.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2025				
(en milliers d'euros)	**Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**	**Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle**	**Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période**	**Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période**	**Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	6 474	219 188	4 738
ADRET GESTION	0,01%	0,00%	-	-	-
SETAM	61,87%	0,00%	-	-	-
Total			**6 474,0**	**219 188,0**	**4 738**

	31/12/2024				
(en milliers d'euros)	**Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**	**Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle**	**Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période**	**Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période**	**Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	5 760	213 577	4 093
ADRET GESTION	0,01%	0,00%	-	-	-
SETAM	61,87%				
Total			**5 760**	**213 577**	**4 093**

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en milliers d'euros)	31/12/2025			
	Total bilan	**PNB**	**Résultat net**	**Résultat global**
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	7 420 334	94 471	14 074	-
ADRET GESTION	261 559	8 497	6 257	-
Total	**7 681 893**	**102 968**	**20 331**	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024			
	Total bilan	**PNB**	**Résultat net**	**Résultat global**
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	7 190 080	93 790	12 521	
ADRET GESTION	223 568	7 824	5 798	
Total	**7 413 648**	**101 614**	**18 319**	

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

13.4 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Mutuel des Savoie	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (2)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (3)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Etablissements bancaires et financiers									
64 Caisses Locales	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA	Intégration globale		Suisse		Filiale	54%	54%	54%	54%
Divers									
FCP Adret Gestion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SASU CADS Développement	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CADS Capital	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Sociétés de titrisation des Savoie	Intégration globale		France		Opération de titrisation	100%	100%	100%	100%
CADS IMMOBILIER	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SQUARE HABITAT NEUF DES SAVOIE	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FONCIERE	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
CAD INVEST	Intégration globale	E1	France		Filiale	100%		100%	
FINAURA	Mise en équivalence		France		Filiale	10%	10%	10%	10%
SETAM	Mise en équivalence		France		Filiale	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%

(1) Intégration globale
Mise en équivalence
Juste valeur

(2) Entrée (E) dans le périmètre
- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre
- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D)
- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
- D4 : Entité classée en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(3) F : Filiale
S : Succursale
ESC : Entité structurée contrôlée
Co-E : Co-entreprise
OC : Opération en commun
EA : Entreprise associée

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

14 Participations et entités structurées non consolidées

14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 256 761 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 942 661 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	***Siège social***	**% d'intérêt**		**Motif d'exclusion du périmètre de consolidation**
		31/12/2025	**31/12/2024**	
CANB (SUISSE) HYPOTHEQUES SA	France	54,00%	54,00%	Non significatif
DELTAGER SA	France	16,66%	16,66%	Non significatif
BISSY 1 (SCI)	France	20,00%	20,00%	Non significatif
ADELA	France	24,96%	24,96%	Non significatif
CAHS IMMO	France	100,00%	100,00%	Non significatif
CRÉDIT AGRICOLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT	France	0,00%	46,03%	Non significatif
HYBRID	France	100,00%	100,00%	Non significatif
SQUARE HABITAT ANNECY	France	100,00%	100,00%	Non significatif
SQUARE HABITAT SAVOIE	France	100,00%	100,00%	Non significatif
SQUARE HABITAT GENEVOIS	France	100,00%	100,00%	Non significatif
CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN	France	0,00%	50,00%	Non significatif
SAS PATRIMOINE SAVOIE	France	24,50%	24,50%	Non significatif
SAS VAL THORENS LE CAIRN	France	54,76%	55,67%	Non significatif
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION	France	20,00%	20,00%	Non significatif
CADS PROMOTION	France	100,00%	100,00%	Non significatif
PERFORM SPIRIT INDUSTRY	France	25,00%	25,00%	Non significatif
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE	France	96,72%	94,94%	Non significatif
LES COOPERATIVES REUNIES DES SAVOIE	France	23,50%	0,00%	Non significatif
LE ROCSABAL	France	30,00%	0,00%	Non significatif
LE CABRI	France	30,00%	0,00%	Non significatif
FISTEL DEVELOPPEMENT	France	23,81%	23,81%	Non significatif
SAS ZEV BY CA	France	20,00%	20,00%	Non significatif
SAS LE GIFFRE	France	23,66%	20,00%	Non significatif
ALTICAIRN REALISATIONS	France	60,81%	0,00%	Non significatif
SABL	France	20,00%	20,00%	Non significatif

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

SAS TRESUMS RSS	France	55,00%	55,00%	Non significatif
SAS ENERGIE DES SAVOIE	France	50,00%	50,00%	Non significatif
LES FORCES MOTRICES DE LA BIENNE	France	20,00%	20,00%	Non significatif
CREDIT AGRICOLE ALPES DEVELOPPEMENT	France	50,00%	50,00%	Non significatif
FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES ALPES	France	33,33%	33,33%	Non significatif
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS REGION	France	20,00%	20,00%	Non significatif
FORET DES SAVOIE	France	100,00%	100,00%	Non significatif

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	*Siège social*	% d'intérêt	
		31/12/2025	31/12/2024
DOMAINE SKIABLE FLAINE	France	14,29%	14,29%
S3V	France		13,67%
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE	France	10,52%	10,52%
FONCIERE DES ALPES	France		18,30%
HOLDING ENRICAU	France		16,76%
SOCIETE ALPES DU NORD AMENAGEMENT TOURISTIQUE	France	19,02%	

14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation
La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances (prêts habitats). Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

Fonds de placement
La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré
La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Néant

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2025															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
		Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	283 308	283 308	-	283 308	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	**283 308**	**283 308**	-	**283 308**	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de financement		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	**6 851 582**	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.3 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

(en milliers d'euros)	31/12/2024															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Expositio n nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	124 917	124 917	-	124 917	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	**124 917**	**124 917**	-	**124 917**	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de financement		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	**4 937 543**	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.3 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Docusign Envelope ID: EE37E904-CB3B-4D7A-9C05-5C951F3511FB

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap)* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

15 Événements postérieurs au 31 décembre 2025

Néant